

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

OSONS LA SOLIDARITÉ !
RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE



Sommet
sur l'économie
et l'emploi

OCTOBRE 1996

Montréal, le 23 octobre 1996

Monsieur Lucien Bouchard
Premier ministre du Québec
885, Grande Allée est
Québec (Québec)
G1A 1A2

Monsieur le Premier ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le *Rapport du groupe de travail sur l'économie sociale*. Des centaines de gens y ont contribué directement puisque nos travaux ont été conduits dans un climat de mobilisation extraordinaire.

Les hommes et les femmes qui font l'économie sociale aujourd'hui ne manquent pas d'idées et ne ménagent aucun effort pour que celle de demain ressemble aux espoirs les plus généreux qu'ils entretiennent pour l'avenir du Québec. Les recommandations du rapport visent à leur donner de meilleurs moyens. J'ose espérer que le Sommet leur fournira l'occasion de faire valoir toute la richesse de leur contribution et l'immense potentiel qu'elle porte.

Les défis sont grands et la tâche sera ardue. Mais j'ai pleine confiance dans la force et la détermination du Québec solidaire.

Je suis certaine que vous partagez cette confiance et je voudrais vous assurer de ma plus entière collaboration pour faire du Sommet le succès dont tout le Québec a besoin.

Je vous prie, monsieur le Premier ministre, de bien vouloir accepter l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'N. Neamtan', with a long horizontal stroke extending to the right.

Nancy Neamtan
Présidente

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier vivement ceux et celles qui ont contribué à faire de la démarche du Groupe de travail sur l'économie sociale une oeuvre collective remarquable.

Sa réussite est le fruit de l'engagement et de la solidarité d'un grand nombre de personnes dont la diversité des horizons et des expériences a grandement contribué à enrichir la démarche.

Il est malheureusement impossible de saluer ici la participation de chacun et de chacune d'entre elles. Je tiens toutefois à souligner tout spécialement l'appui des nombreux partenaires privés et publics qui ont tantôt consenti un prêt de ressources humaines, tantôt contribué financièrement ou matériellement à la réalisation des travaux. Il s'agit de:

- * la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec;
- * la Banque Royale du Canada;
- * la Ville de Montréal;
- * le Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- * le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité;
- * la Régie de la Santé et des Services sociaux des Laurentides;
- * le CLSC des Hautes-Laurentides;
- * le CLSC J.-O. Chénier;
- * la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM);
- * le Conseil de la Santé et du Bien-être;
- * le Ministère des Transports;
- * la Confédération des syndicats nationaux (CSN);
- * Cantel.

Au nom des membres du Groupe de travail sur l'économie sociale et en mon nom personnel, je tiens enfin à exprimer ma profonde reconnaissance à ceux et celles qui, tout au long des six derniers mois, furent mes collègues de travail et réussirent, grâce à leur engagement soutenu, à relever avec dynamisme et enthousiasme les défis exigeants du Groupe de travail.

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

COMITÉ D'ORIENTATION

La présidente

Nancy Neamtan, Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-ouest de Montréal (RÉSO)

Les membres

François Aubry, Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Josée Belleau, Coalition des femmes contre la pauvreté

Thérèse Belley, Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale

Simon Brault, Groupe Montréal Culture

Michel Doray, Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec

Rogér Lanoue, Hydro-Québec

Julie Lévesque, Conseil permanent de la jeunesse

Jacques Ménard, Nesbitt Burns

Monique Richard, Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)

Dominique Savoie, Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ)

Majella St-Pierre, Conseil de la coopération du Québec

COMITÉ TECHNIQUE

Gilles Beauchamp, Jean-Pierre Bélanger, Claude Carbonneau, Paulette Colangelo, Martine D'Amours, Guy de Grandpré, Denise Julien, Francine Landry, Robert Laplante, François Lord, Julie Martel, Marie-Hélène Méthé, Lorraine Séguin, Marc Tremblay et Lynda Vallée.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. MANDAT, OBJECTIFS ET DÉMARCHE	2
1.1 Le mandat et les objectifs du Groupe de travail	2
1.2 Une démarche démocratique et mobilisatrice	3
2. LE MODÈLE QUÉBÉCOIS D'ÉCONOMIE SOCIALE	5
2.1 La définition retenue	6
2.2 Un lieu d'innovation sociale	8
2.3 Une contribution importante au dynamisme économique et social	9
3. DES ENJEUX DÉTERMINANTS	10
3.1 L'interface avec le secteur public: développer sans substituer	10
3.2 Des emplois durables et de qualité	11
3.3 Le respect de l'équité dans l'accès à l'emploi	12
4. L'ÉCONOMIE SOCIALE: SON POTENTIEL, SES PROJETS ..	13
4.1 L'économie sociale comme lieu d'expression de la vie culturelle québécoise	14
4.2 L'économie sociale comme outil de développement des milieux ruraux dévitalisés	15
4.3 L'économie sociale comme moyen de répondre aux préoccupations environnementales	17
4.4 L'économie sociale comme moyen de satisfaire des besoins en matière d'hébergement et d'amélioration du cadre de vie urbain	19

4.5	L'économie sociale comme moyen de favoriser des activités d'insertion des exclus	21
4.6	Les nouvelles technologies au coeur de l'économie sociale	22
4.7	L'économie sociale comme moyen d'offrir aux personnes des services adaptés à leurs besoins et à leurs réalités	23
4.8	L'économie sociale comme outil de transformation des ressources naturelles	25
5.	RÉUNIR LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS TOUTES LES RÉGIONS	32
5.1	La reconnaissance collective de l'économie sociale et de son apport au développement du Québec	32
5.2	La reconnaissance et la consolidation d'organismes communautaires existants	33
5.3	Accroître les mesures de soutien à l'entrepreneurship collectif	35
5.4	Des outils de financement appropriés	37
5.5	Des mesures de formation continue adaptée	40
5.6	L'actualisation du statut juridique	42
5.7	Préparation de la relève	43
6.	L'APRÈS SOMMET: UNE AUTRE ÉTAPE IMPORTANTE	43
	CONCLUSION	46
	RECOMMANDATIONS	47
	ANNEXE: Résumé des projets	49

INTRODUCTION

Avec le dépôt du présent rapport, le Groupe de travail sur l'économie sociale franchit une autre étape en vue de faire reconnaître l'économie sociale comme une composante à part entière du modèle de développement québécois.

En conviant ses représentants à former une équipe autonome à l'intérieur du Chantier de l'économie et de l'emploi, le gouvernement du Québec a créé un précédent que nous saluons ici chaleureusement. Les membres du Groupe ont travaillé avec enthousiasme et n'ont rien ménagé pour convier l'ensemble des intervenants de l'économie sociale à participer à l'immense effort que nous avons à accomplir à l'occasion du Sommet sur l'économie et l'emploi.

Tout le travail a été réalisé en gardant à l'esprit le mot d'ordre du Premier ministre: « Osons! ». Et le rapport que nous soumettons aujourd'hui affirme résolument: « Osons la solidarité! ».

Il est nécessaire de réaffirmer notre engagement à combattre l'exclusion et à mobiliser toutes les énergies pour bâtir une société qui compte sur une citoyenneté active et dynamique. Nous sommes en effet convaincus que pour garder le Québec en mouvement il faut d'abord et avant tout valoriser la prise en charge et la responsabilisation individuelle et collective. Dans un contexte de mutations profondes, il faut aussi s'inspirer des valeurs de justice, de solidarité et d'égalité et prendre les moyens nécessaires pour les traduire dans des choix et des gestes concrets au service d'un projet social sans perdant.

A l'occasion du Sommet, nous voulons convier tous nos partenaires à la première des audaces requises pour faire face aux défis qui nous confrontent tous: rester fidèles à ce que nous sommes et maintenir le cap sur des valeurs-phares susceptibles de mobiliser l'ensemble des forces vives pour que le Québec se relève pour de bon.

Cela ne signifie cependant pas qu'il faille se satisfaire des solutions éprouvées. Nous n'aurions pas eu besoin d'un Sommet pour nous redire qu'il s'agit simplement de faire plus. Il faut aussi faire autrement. Il faut faire appel à l'imagination, à la créativité et à la volonté de dépassement qui s'expriment quotidiennement dans toutes les régions et dans tous les secteurs d'activités.

Les réalités actuelles du chômage et de l'exclusion font la cruelle démonstration de l'échec des moyens conventionnels. Des centaines de milliers de nos concitoyens payent le prix de la dérive de l'économie

traditionnelle. Pour faire autrement, il faut la volonté d'entreprendre, il faut aussi avoir celle d'expérimenter. Il faut également se donner les moyens de réussir.

Les projets et les recommandations que le Groupe de travail sur l'économie sociale soumet au Sommet ne règlent pas tout. Mais ils ouvrent des perspectives extrêmement encourageantes et pertinentes. En quelques mois de travail à peine, nous avons réussi à recueillir des projets qui illustrent la potentialité de l'économie sociale sur le plan de la création d'emploi, sur le plan de la satisfaction de besoins sociaux urgents et sur le plan de la cohésion sociale. La voie de l'économie sociale est une voie prometteuse que la société québécoise ne peut se permettre d'ignorer alors que des pans entiers de son économie se détériorent progressivement. Les individus et les organisations de l'économie sociale ont une contribution majeure à apporter dans tous les secteurs. Qu'il s'agisse de garde d'enfants ou d'autoroute de l'information, les hommes et les femmes qui oeuvrent dans les organisations de l'économie sociale jouent un rôle utile et essentiel, économiquement structurant, qui ne peut plus être ignoré dans une conjoncture qui appelle des solutions efficaces et immédiates.

Ce rapport vise à démontrer le dynamisme de l'économie sociale québécoise. Il propose aussi à l'État et à tous les partenaires réunis à l'occasion du Sommet de favoriser l'émergence d'une logique de développement hautement contributive à l'emploi et à la compétitivité, sans rien renier de la solidarité.

1. MANDAT, OBJECTIFS ET DÉMARCHE

1.1 Le mandat et les objectifs du Groupe de travail

Le mandat du Groupe de travail sur l'économie sociale a été défini comme suit par le Gouvernement du Québec:

- * définir et faire reconnaître le modèle québécois d'économie sociale;
- * élaborer un plan d'action en faveur de la création d'emplois dans le domaine de l'économie sociale;

- * mobiliser les moyens concrets pour le démarrage de projets créateurs d'emplois;
- * donner une impulsion au développement de l'économie sociale sur des bases solides et durables.

Pour réaliser ce mandat, un *Comité d'orientation* composé de douze personnes a été formé pour assister et conseiller la présidente du Groupe de travail, définir les objectifs opérationnels, établir un plan de travail et soutenir la mobilisation de l'ensemble des partenaires.

Les membres de ce Comité ont été recrutés en fonction des positions stratégiques qu'ils occupent dans les différentes sphères de l'économie sociale et dans la structure socio-économique québécoise. C'est ainsi que des représentants et représentantes du mouvement des femmes, du mouvement communautaire, du milieu culturel, de l'entreprise privée, d'Hydro-Québec, du Mouvement Desjardins, des organisations syndicales, du Conseil de la coopération et du Conseil permanent de la jeunesse ont accepté de prendre une part active aux travaux.

Une équipe de conseillers techniques, entièrement ou partiellement libérés par leurs institutions ou embauchés par le Groupe de travail sur l'économie sociale, a soutenu l'ensemble des travaux.

1.2 Une démarche démocratique et mobilisatrice

Le Groupe a conduit ses travaux dans l'esprit des valeurs sur lesquelles reposent l'économie sociale. Des mécanismes de liaison avec les régions ont en effet permis d'élargir la participation à l'ensemble du Québec. Une tournée effectuée par la présidente dans une douzaine de villes aura ainsi donné l'occasion à plusieurs centaines de personnes engagées dans divers réseaux régionaux et locaux de débattre des enjeux et des orientations du développement de l'économie sociale. Cette tournée a permis de vérifier l'importance du réservoir de solidarité qu'alimentent toutes les régions du Québec malgré le contexte extrêmement difficile que nous traversons.

Toute la démarche du Groupe de travail prend acte du mouvement de fond qui connaît, particulièrement depuis une dizaine d'années, un dynamisme exceptionnel dans toutes les régions et qui répond d'une longue tradition québécoise. En revendiquant des investissements dans les infrastructures sociales, la Marche des femmes contre la pauvreté en

1995 a fortement contribué à accélérer ce mouvement. Celui-ci témoigne de la volonté d'un nombre grandissant de Québécois et de Québécoises de se prendre en main et de jouer un rôle actif dans la recherche de solutions aux nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés, en particulier ceux du chômage et de l'exclusion. Il prend sa source dans la mobilisation de l'ensemble de la société civile autour de l'objectif du développement économique et social du milieu.

Sur le plan opérationnel, le plan de travail a défini cinq grands objectifs:

- * faire reconnaître le développement de l'économie sociale comme étant une façon démocratique de répondre aux besoins de la société et d'assurer la production de biens et de services utiles au bien commun, en même temps qu'un moyen légitime et efficace de lutte au chômage et d'amélioration de la qualité de vie des Québécoises et des Québécois;
- * mettre en place des moyens concrets et structurants pour la réalisation de projets créateurs d'emplois dans plusieurs créneaux d'activités;
- * donner une nouvelle impulsion au développement de l'économie sociale et lui offrir des bases solides et durables;
- * assurer la mise en place d'ici un an, dans toutes les régions du Québec, des conditions de réussite pour le développement de l'économie sociale (formation, accès au financement, soutien au démarrage, etc.);
- * assurer une intervention gouvernementale cohérente et durable dans le domaine de l'économie sociale.

Le Comité d'orientation s'est réuni régulièrement et ses membres ont participé activement à l'encadrement des divers comités de travail. Pour atteindre ces objectifs, l'approche sectorielle a été privilégiée. Il s'agissait alors essentiellement de choisir une approche pragmatique permettant de couvrir plusieurs domaines où se déploie l'économie sociale. La préoccupation était d'abord d'explorer le plus grand nombre de projets dans des secteurs d'activité où la présence de l'économie sociale est solidement établie.

L'émergence des projets d'économie sociale étant très liée aux enjeux locaux, il faut reconnaître que les priorités varient beaucoup selon les régions et les domaines. En conséquence, il faut admettre également que l'approche ne peut prétendre être exhaustive. D'autres secteurs auraient mérité une exploration attentive. Avec les moyens et le calendrier qui lui étaient impartis, le Groupe de travail a fait le choix d'éclairer des avenues, d'illustrer des potentiels et de pointer des perspectives fécondes, avec l'espérance que les projets mis de l'avant auront un effet dynamisant sur l'ensemble du domaine de l'économie sociale. Un objectif visé: créer des emplois.

Une douzaine de comités ont été formés avec des intervenants provenant de ces secteurs d'activité. Ces comités avaient pour mandat d'activer les divers réseaux et de repérer les projets potentiels, susceptibles d'être réalisables dans un échéancier et selon des conditions compatibles avec ceux du Sommet. Avec le soutien de l'équipe technique et l'encadrement du Comité d'orientation, ces divers comités ont permis de rassembler une liste de projets qui ont fait l'objet d'engagements fermes de la part de leurs promoteurs.

Parallèlement à l'approche sectorielle, des comités de travail ont été formés pour se pencher sur la définition de mécanismes efficaces de financement, de soutien et d'accompagnement. Il faut donner à l'économie sociale des moyens durables pour agir sur les conditions de réussite des projets aussi bien que sur les conditions de consolidation des réalisations établies. En tout et partout, quelque deux cents personnes provenant de divers secteurs d'activités et de plusieurs régions ont contribué directement aux travaux des divers comités.

2. LE MODÈLE QUÉBÉCOIS D'ÉCONOMIE SOCIALE

Dans un contexte où la pauvreté est grandissante et où le nombre d'exclus ne cesse de croître, il y a un danger réel que l'exclusion économique finisse par se traduire par une exclusion sociale et politique. Un nombre trop grand de nos concitoyens sont sur le bord de perdre leurs milieux de vie. Les acteurs de l'économie sociale sont particulièrement soucieux de cette érosion de la citoyenneté et des dangers qu'elle fait peser sur les personnes et sur nos institutions.

La reconnaissance de l'économie sociale et plus particulièrement l'importance des services d'utilité sociale comme un domaine légitime et nécessaire au bon fonctionnement de la société est un élément

important pour contrer ce sentiment d'exclusion. Les organismes et entreprises d'économie sociale ont ce potentiel de redonner une dignité à des gens qui, autrement, viennent à douter de leurs capacités. Elles fournissent un cadre et des solidarités qui facilitent une pleine participation à la société; elles donnent à toutes les personnes qu'elles mobilisent un sens d'appartenance et une meilleure maîtrise sur leurs conditions de vie.

2.1 La définition retenue

La démarche du Groupe de travail s'est voulue, dès le départ, pragmatique et opérationnelle. La définition retenue de l'économie sociale est donc une définition large qui, tout en couvrant l'ensemble et la diversité de la situation québécoise, reprend, pour l'essentiel, les éléments qu'on en retient un peu partout dans le monde. Le concept d'économie sociale combine deux termes qui sont parfois mis en opposition:

- * « économie » renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective.
- * « sociale » réfère à la rentabilité sociale, et non purement économique de ces activités. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active, par la promotion de valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective. La rentabilité sociale contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'offre d'un plus grand nombre de services. Tout comme pour le secteur public et le secteur privé traditionnel, cette rentabilité sociale peut aussi être évaluée en fonction du nombre d'emplois créés.

Pris dans son ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entreprenariat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivants:

- * l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier;
- * elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État;
- * elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs;
- * elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus;
- * elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelles et collectives.

Le domaine de l'économie sociale recouvre donc l'ensemble des mouvements coopératif et mutualiste et celui des associations. L'économie sociale peut être développée dans tous les secteurs qui répondent aux besoins de la population et de la collectivité. Dans certains de ces secteurs, et plus particulièrement ceux qui répondent à des besoins sociaux, la viabilité découle en partie des contributions de l'État sous diverses formes (contributions directes, subventions aux usagers, ententes négociées, mesures fiscales etc). L'économie sociale repose également, en partie, sur l'engagement bénévole des individus et des collectivités locales.

Les forces de l'économie sociale tiennent à sa capacité de détecter les nouveaux besoins et de les satisfaire, de transformer ces besoins en emplois, de mobiliser les forces et les réseaux les plus divers et les plus nombreux. Elle contribue également à assurer une meilleure utilisation des ressources financières provenant de la redistribution étatique. En s'appuyant sur l'implication des membres de la communauté, elle contribue à la démocratisation de la société et à une citoyenneté plus active.

2.2. Un lieu d'innovation sociale

Au-delà de son poids économique, l'économie sociale a permis d'apporter des réponses originales et bien adaptées à de nombreux besoins. Depuis longtemps elle est un terrain fertile sur lequel ont pu éclore plusieurs innovations sociales.

Quand Alphonse Desjardins a regroupé ses concitoyens pour fonder la première coopérative d'épargne et de crédit à Lévis en 1900, il répondait à un besoin de contrôle local de l'épargne afin de répondre aux besoins du milieu. Il ne se doutait pas qu'il donnait ainsi naissance à ce qui allait devenir, 95 ans plus tard, la plus importante institution financière du Québec.

En 1905, le YMCA, un organisme sans but lucratif, fut parmi les premiers au Québec à offrir aux ouvriers voulant s'instruire un accès à des activités de formation après les heures de travail. C'est là l'origine de l'éducation des adultes au Québec, une mission reprise par la suite par nos institutions publiques et parapubliques.

De la même façon, les cliniques médicales créées dans les quartiers populaires de Montréal à la fin des années soixante ont servi de modèles à la mise sur pied d'un réseau de CLSC à travers tout le Québec.

Il en fut également ainsi des cliniques juridiques. Fondées par des étudiants universitaires convaincus de la nécessité d'offrir aux gens moins fortunés un accès aux services juridiques, ces cliniques ont servi de pierres d'assise pour notre système d'aide juridique.

Depuis la fin des années 1960, le développement de services de garde sans but lucratif a joué un rôle important dans l'accession des femmes au marché du travail.

En somme, ces initiatives communautaires, qui s'inscrivaient clairement dans le domaine de l'économie sociale, ont en quelque sorte servi de lieux de recherche, d'élaboration et d'émergence de nouvelles pratiques au Québec. Certaines furent par la suite prises en charge par l'État, d'autres se développèrent de manière autonome dans la société civile. Toutes cependant ont contribué - et continuent de le faire - à façonner notre réalité sociale et économique d'une manière particulière.

2.3 Une contribution importante au dynamisme économique et social

Récentes ou anciennes, coopératives ou associatives les initiatives d'économie sociale donnent au Québec certaines des couleurs les plus marquantes de son paysage socio-économique et culturel. Et surtout, elles offrent aux populations et aux collectivités qu'elles desservent et qui les soutiennent des services d'une utilité sociale indiscutable.

Citons, par exemple, le rôle des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence ou encore les centres de femmes qui offrent des services et du soutien indispensables au développement et à la promotion de l'égalité et de l'autonomie. Pensons aussi à l'ensemble des initiatives destinées à soutenir les personnes âgées, s'ajustant au contexte du vieillissement de la population et répondant à des besoins de plus en plus diversifiés. Mentionnons également les groupes d'éducation populaire autonome qui, par leurs nombreuses activités, contribuent largement à ce que les hommes et les femmes s'approprient leur citoyenneté. Citons encore le domaine de l'habitation où l'économie sociale offre des moyens et des services d'une valeur inestimable pour une portion importante de la population qui trouverait encore plus difficile, sans les coopératives d'habitation et les organismes sans but lucratif, de faire valoir ses droits à un logement décent.

Dans les domaines de la production, on ne peut manquer de souligner l'apport déterminant des coopératives agricoles et forestières au dynamisme économique des régions. De la même manière, on ne peut, non plus, passer sous silence le rôle marquant des organismes sans but lucratif dans le domaine culturel où ils jouent un rôle essentiel au rayonnement des oeuvres, à la démocratisation de la culture et au développement des pratiques culturelles. Les OSBL du secteur culturel jouent aussi un rôle marquant dans l'élaboration des contenus et des produits nécessaires au déploiement de la nouvelle économie traversée par les inforoutes et les nouvelles technologies.

On pourrait également souligner le rôle structurant des initiatives d'économie sociale dans le domaine des loisirs et du tourisme. On pourrait aussi mettre en lumière les réalisations nombreuses et innovatrices du mouvement des femmes et de la jeunesse qui utilisent la logique de l'économie sociale avec une remarquable efficacité.

Il en va de même dans le domaine du développement économique local et régional. L'émergence, depuis une dizaine d'années particulièrement, de nombreux organismes sans but lucratif dont la mission première est

le développement économique au bénéfice de collectivités ou de groupes marginalisés reflète la capacité de l'économie sociale de s'aventurer dans de nouveaux domaines et de s'adapter, par des solutions innovatrices, aux réalités et aux besoins les plus actuels.

Bien que le portrait global de l'apport de l'économie sociale à la vie économique du Québec ne soit pas disponible, il est possible d'affirmer que sa vitalité et sa présence dans bon nombre de secteurs et dans toutes les régions en font un domaine porteur d'espoir en matière de création d'emplois. Un espoir qui peut grandir encore si on lui accorde pleine reconnaissance et si on lui fournit les outils nécessaires à sa consolidation et à son développement.

3. DES ENJEUX DÉTERMINANTS

Au carrefour des préoccupations sociales et économiques, le concept d'économie sociale soulève certaines questions dont les réponses seront déterminantes pour le devenir social et économique du Québec. Ces questions ont fait l'objet de nombreuses discussions tout au long des travaux du Groupe de travail et dans les débats lors de la tournée régionale de sa présidente. Pour cette raison, elles méritent que leur soit consacrée une partie de ce rapport.

3.1 L'interface avec le secteur public: développer sans substituer

Au Québec, comme dans d'autres sociétés, le modèle de l'État providence est en crise. Certes, la situation des finances publiques constitue un facteur de premier ordre dans cette remise en question, mais on aurait tort de sous-estimer la dimension structurelle de cette crise.

Historiquement et encore plus aujourd'hui, l'économie sociale s'est développée tantôt en complémentarité et tantôt en réaction à l'action étatique. Trop souvent, au cours des dernières décennies, des interventions étatiques à travers des programmes « normés » ont été conçues et mises en application pour répondre à des besoins spécifiques. Dans beaucoup de cas, les résultats ont été très mitigés. C'est à ce type d'interventions « inadéquates » qu'ont réagi nombre d'organismes et d'entreprises d'économie sociale, faisant ainsi la preuve de l'efficacité de travailler autrement.

Mais le soutien de l'économie sociale ne peut pas être conçu comme une alternative au désengagement de l'État. Faire le choix de soutenir le dynamisme de l'économie sociale, c'est reconnaître une sphère propre de l'organisation de la vie économique et sociale qui a des exigences particulières. C'est reconnaître qu'il existe des besoins - et des façons de les satisfaire au bénéfice de tous les citoyens - qui ne peuvent être adéquatement assumés ni par l'État ni par le marché.

Cependant, l'État ne peut pas se soustraire aux responsabilités qui sont les siennes et qu'il est le seul à pouvoir assumer. Il lui appartient en propre d'assurer le maintien et la préservation des acquis en matière de protection sociale, d'éducation et de santé. A lui revient également la responsabilité d'assurer une justice redistributive et de garantir l'accès de tous les citoyens à des services de qualité, sur tout le territoire. Cela implique que l'État continue d'offrir directement des services à la population. Mais cela implique aussi, qu'en matière de développement de nouveaux services, il reste garant de la sécurité du public, de l'accessibilité et de la qualité des services offerts et qu'il demeure ultimement imputable de la saine gestion des biens et des fonds publics.

C'est dans ce cadre que l'économie sociale s'inscrit en complémentarité avec l'État, en proposant de nouvelles façons de faire. Les discussions au sein du Groupe de travail n'ont cependant pas permis de dissiper tous les doutes, en particulier chez certains de nos partenaires syndicaux, au sujet de la possibilité de cette complémentarité sans substitution d'emploi et quant au découpage des rôles respectifs de l'économie sociale et du secteur public. Ces doutes se sont manifestés plus spécifiquement en ce qui concerne certains volets du projet de l'aide domestique (pour les aspects reliés à l'aide aux personnes en perte d'autonomie) et sur la globalité du projet de services de périnatalité. Les besoins pressants et l'urgence de la situation nous commandent cependant de prendre certains risques. Il s'agira dès lors de bien baliser le développement des projets et de s'assurer de mettre en place des mécanismes souples facilitant les ajustements et, le cas échéant, l'apport des correctifs requis.

3.2 Des emplois durables et de qualité

L'économie sociale au Québec rassemble, avons-nous dit, un éventail très large d'acteurs socio-économiques. Ses artisans sont des agents dynamiques du développement local en même temps que de véritables

entrepreneurs collectifs, voués au mieux-être des individus et des collectivités.

Cette réalité est bien loin de la conception, encore trop répandue en certains milieux, qui associe l'économie sociale à une économie réservée aux exclus: une économie pour les « pauvres », essentiellement dédiée à l'insertion au travail des prestataires d'aide sociale plutôt qu'au développement d'entreprises et d'emplois durables. Le Groupe de travail sur l'économie sociale rappelle que la réinsertion des sans emploi au marché du travail et la nécessaire formation qui doit accompagner cette démarche, ne sont pas la responsabilité exclusive des artisans de l'économie sociale. Il s'agit d'une responsabilité de l'ensemble des acteurs de la société.

Dans cet esprit, le Groupe de travail sur l'économie sociale invite tous les groupes gouvernementaux et privés à se responsabiliser face à cette réalité et à intégrer, eux aussi, dans leurs actions des pratiques permettant l'insertion des sans emploi. D'ailleurs, l'économie sociale doit s'appliquer à elle-même ce qu'elle affirme attendre des autres partenaires. Elle doit donc assumer ses responsabilités en matière d'insertion.

Pour parler d'emplois durables et de qualité dans le domaine de l'économie sociale, le Groupe de travail désigne des emplois reconnus aux termes des lois du travail, des emplois qui permettent à ceux et celles qui les occupent de vivre dignement, bénéficiant de conditions et d'avantages comparables à ceux des autres travailleuses ou travailleurs oeuvrant dans un même secteur.

3.3 Le respect de l'équité dans l'accès à l'emploi

Le respect de l'équité dans l'accès à l'emploi est un enjeu fondamental. Il a inspiré les luttes et la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'économie sociale. C'est tout le mérite de la marche « Du pain et des roses » d'avoir donné une impulsion sans précédent à la lutte à la pauvreté, une lutte qui reste indissociable de celle de l'égalité pour les femmes. La pauvreté affecte majoritairement les femmes et les jeunes, les enferme dans une marginalité dont il est difficile de sortir. On pourrait recenser une longue liste de groupes et d'initiatives d'économie sociale qui se sont attaqués aux diverses facettes de cette exclusion. Il importe de redire ici jusqu'à quel point cette préoccupation de l'équité - et, plus

largement, celle de l'égalité - a inspiré les débats et les efforts du Groupe de travail sur l'économie sociale.

Le Sommet ne permettra évidemment pas de régler tous les problèmes reliés à la paupérisation grandissante. Mais le Groupe de travail tient à souligner que tout effort pour réduire le chômage et l'exclusion doit permettre aux groupes qui en souffrent le plus - particulièrement les femmes - de prendre pleinement la place qui leur revient dans le développement de l'économie sociale au Québec.

4. L'ÉCONOMIE SOCIALE: SON POTENTIEL, SES PROJETS

L'économie sociale peut s'épanouir dans toutes sortes de secteurs économiques. Durant les six mois qu'ont duré les travaux, il a été impossible de faire le tour de l'ensemble de son potentiel de développement. Pourtant, malgré les moyens modestes et le temps limité, les résultats sont probants et prometteurs pour l'avenir.

Prenant appui sur diverses opportunités de marchés (générant des revenus de services ou de production), et sur toutes sortes de formes de financement (étatique, mixte, privé) ces divers projets ont dépassé le stade de la simple esquisse. Ils ont, pour la très grande majorité, atteint une maturité suffisante pour lancer les phases de pré-démarrage et de démarrage. Certains sont encore au stade de la faisabilité, mais le plus souvent, ils ont à affronter des obstacles de nature technique. Les questions de financement, pour ces projets, comme pour l'ensemble des projets des autres secteurs économiques, y sont abordés de manière à combiner les meilleurs partenariats requis pour assurer la viabilité économique. L'État n'est pas le seul partenaire sollicité, les entreprises privées et d'autres organismes d'économie sociale y sont souvent associés.

Afin d'illustrer la plus large part du potentiel, le Groupe de travail a voulu repérer et mettre en lumière un certain nombre de projets dans différents secteurs d'activité. Il ne fallait surtout pas réinventer la roue. Le Groupe a voulu proposer, en concertation avec les principaux acteurs des domaines respectifs, des stratégies cohérentes ainsi que des moyens efficaces pour lancer des initiatives nouvelles ou faire franchir des étapes supplémentaires à des projets en cours de réalisation. Le choix d'un projet particulier n'enlève rien à la qualité ou à l'intérêt de plusieurs autres projets en voie d'émergence dans les

différentes régions mais dont l'élaboration n'était pas suffisamment avancée pour les soumettre au Sommet.

Depuis le mois de mai 1996, tous les projets ont fait l'objet de multiples démarches de la part des organismes promoteurs en collaboration avec le Groupe de travail sur l'économie sociale. Il a fallu susciter et consolider de nombreux partenariats, associer les différents intervenants gouvernementaux, rechercher des sources de financement, bref réunir toutes les conditions de réalisation requises.

Les projets retenus dans le cadre de ce rapport ont donc valeur d'exemple, soit par le nombre d'emplois créés, soit par l'impact structurant sur le milieu, soit parce qu'ils sont de nouvelles façons de faire et d'entreprendre. On trouvera à la fin de la section un tableau synoptique relevant l'ensemble des projets énoncés dans ce rapport.

4.1 L'économie sociale comme lieu d'expression de la vie culturelle québécoise

Le dynamisme exceptionnel du milieu culturel québécois est largement reconnu à l'échelle nationale et internationale. Ce secteur emploie l'équivalent de 80 000 personnes-années et constitue un moteur économique de plus en plus important dans toutes les régions du Québec.

Les organismes sans but lucratif jouent un rôle déterminant tout au long de la chaîne culturelle en assumant des fonctions de formation, de recherche, de création, de production et de diffusion des oeuvres artistiques. Le modèle québécois a donc fait une large place à des initiatives qui sont non-étatiques et qui se déploient en amont ou en marge de l'économie marchande.

En matière d'emploi, les Tables de concertation du Comité sectoriel de la main-d'oeuvre en culture, appuyées par les Conseils régionaux de la culture, ont élaboré récemment un véritable « pacte pour l'emploi » qui vise à consolider les emplois existants dans les organismes culturels sans but lucratif. À cet effet, le mémoire soumis au Groupe de travail établit clairement la nécessité de maintenir à son niveau actuel le financement de ces organismes. Le Groupe de travail fait sienne les recommandations contenues dans ce mémoire; ces dernières, incidemment, sont reprises dans la section traitant des conditions de réussite applicables à l'ensemble des organismes d'économie sociale.

La vitalité de la culture québécoise est essentielle au dynamisme de notre société. Elle est un facteur de développement économique et social parce qu'elle favorise l'épanouissement des individus qui y participent. La culture est un bien public et elle fait appel aux valeurs d'autonomie et de liberté d'expression qui constituent les fondements d'une société démocratique. C'est ce qui a amené le Groupe de travail sur l'économie sociale à présenter un projet qui a été élaboré par les représentants d'une trentaine d'associations nationales regroupant la vaste majorité des organismes sans but lucratif et un très grand nombre de travailleurs culturels de toutes les disciplines.

Les journées nationales de la culture

Il s'agit d'une initiative du milieu culturel professionnel qui vise à favoriser et à faciliter l'accès des citoyens de toutes les régions et de toutes les origines aux manifestations culturelles permanentes dans toutes les disciplines. L'enjeu d'un effort concerté de démocratisation culturelle est double: lutter contre les exclusions sociales qui se traduisent presque automatiquement par une non participation à la vie culturelle et consolider des milliers d'emplois qui sont menacés par le déclin des publics. Les journées nationales de la culture sont une manifestation annuelle qui implique des activités dans et hors les lieux culturels professionnels.

4.2 L'économie sociale comme outil de développement des milieux ruraux dévitalisés

Le milieu rural québécois connaît des problèmes structurels importants. L'agriculture, elle-même en mutation accélérée, n'y joue plus le rôle structurant qu'on lui prêtait jusqu'à tout récemment. Comme activité de production, le secteur agricole connaît des problèmes sérieux de renouvellement de ses effectifs: plusieurs barrières à l'entrée font obstacle à la relève que les programmes gouvernementaux, pourtant nombreux et généreux, ne parviennent que difficilement à surmonter. Par ailleurs, les communautés rurales elles-mêmes sont très durement affectées par l'exode d'une part considérable de leur jeunesse et par un rétrécissement inquiétant de leur marché du travail qui risque de compromettre leur développement social aussi bien que leurs infrastructures institutionnelles et de services. Les forces de déstructuration des communautés rurales marquent profondément les dynamiques régionales et créent des défis auxquels s'attaquent, un peu partout sur le territoire, une foule d'initiatives d'économie sociale.

Faisant appel à la solidarité et misant sur la mobilisation de tout le potentiel de leur milieu, de nombreux groupes d'économie sociale ont entrepris de restructurer la ruralité. Certaines le font en s'efforçant de redonner au milieu des infrastructures de communication susceptibles de nourrir une meilleure cohésion sociale. D'autres cherchent à redéfinir la place de l'agriculture dans l'économie rurale en questionnant les modèles de production industrielle conventionnelle et en cherchant, notamment, à inventer des formules d'établissement qui favoriseraient l'arrivée de nouveaux producteurs aux profils non-conventionnels et s'intégrant dans des créneaux de pluri-activité. D'autres encore, s'efforcent de trouver des formules originales d'optimisation des services: des formules de solidarité qui permettront d'assurer une qualité de vie et des modes d'organisation susceptibles d'instrumenter cette nouvelle ruralité et de pérenniser des modes de vie qu'ils entendent y faire naître ou perpétuer.

Cinq projets ont été retenus comme illustration du potentiel de l'économie sociale pour dynamiser les milieux ruraux :

Le réseau de fermes Épillet

Soutenu par Solidarité Rurale, le Groupe Épillet travaille à la mise sur pied d'une formule innovatrice d'établissement rural qui marie les caractéristiques d'un incubateur d'entreprises agricoles avec celles d'une franchise qui prend en charge certains des aspects déterminants du fonctionnement de la ferme, dont le recrutement, la formation, le soutien et l'accompagnement de gestion.

Projet pilote d'une usine flexible de transformation de produits agricoles

Le projet présenté par la Table de concertation agro-alimentaire du centre du Québec (TCACQ) vise la création d'une usine flexible de transformation de produits agricoles dans les Bois-Francs.

Le réseau CIM (communication, information, média)

L'organisme Réseau CIM (communication, information, média) porte un projet qui vise la mise en réseau et la coordination de quelques vingt-trois salles de nouvelles réparties dans des médias régionaux existants, sur tout le territoire québécois, à l'exception du Grand nord.

La coopérative de solidarité multiservices

Le projet, présenté par la Fédération des coopératives d'alimentation, vise à offrir à des communautés qui en sont dépourvues, des produits et des services rentables économiquement en les regroupant sous un même toit. Ces services qui ne peuvent être rendus séparément faute d'un volume suffisant d'activité. Une coopérative de solidarité est une nouvelle forme de coopérative en voie d'élaboration et d'implantation actuellement au Québec et sa particularité tient à son membership mixte qui comprend des travailleurs, des usagers et des représentants du milieu.

Projet pilote en matière de réorganisation de services de prévention des incendies

Le projet est présenté par les Municipalités régionales de comté (MRC) Matapédia et Nicolet-Yamaska et il vise à développer une approche innovante qui permettrait d'accroître, dans les municipalités de petite taille, l'offre de services spécialisés en matière de prévention des incendies.

4.3 L'économie sociale comme moyen de répondre aux préoccupations environnementales

La protection de l'environnement, la prise en compte des limites des écosystèmes, de même que la conscience grandissante de leur fragilité sont désormais des préoccupations qu'il faut placer au coeur des stratégies de développement économique. C'est dans cette perspective qu'il nous faut revoir nos façons de produire et nos habitudes de consommation. Cette révision se traduit par la recherche d'un modèle de développement durable qui cherche à concilier les impératifs économiques et les exigences d'un développement social soucieux de préserver l'environnement dès maintenant et pour l'avenir. Cette recherche prend d'ores et déjà de multiples formes et elle explore de très nombreuses voies, dont celles qui passent par l'économie sociale.

Depuis longtemps déjà, dans toutes les régions du Québec, les groupes communautaires et environnementaux élaborent des formes concrètes de développement durable. Ils ont pris des initiatives, fait naître des entreprises et, dans certains cas, susciter la structuration de secteurs entiers du domaine de l'environnement, en particulier les secteurs d'utilité collective comme ceux de la récupération et du recyclage. De

nombreux organismes d'économie sociale sont également actifs dans le domaine de l'aménagement de la faune, en réhabilitation et protection des milieux naturels et en écotourisme. Les entreprises d'économie sociale peuvent aussi constituer un véhicule des plus intéressants pour le développement de la recherche et offrir une avenue professionnelle prometteuse pour de jeunes scientifiques.

Il est temps désormais de reconnaître leur rôle et de consolider leur présence. Le Groupe de travail souhaite que, dans toute future politique de gestion des matières résiduelles, suite aux audiences en cours, les organismes d'économie sociale soient reconnus comme des partenaires à part entière, ayant voix au chapitre et disposant des moyens adéquats pour remplir leur mission. De même, il faudrait associer les organismes d'économie sociale oeuvrant dans les autres domaines de l'environnement et de la faune à l'élaboration de mécanismes de financement des segments non rentables des activités selon des modalités qui mettraient sur leur potentiel entrepreneurial.

Comme illustration des nouveaux partenariats entre les entreprises d'économie sociale et l'État dans le domaine de l'environnement, le Groupe a retenu les trois projets suivants:

Mise en place d'un réseau de « ressourceries » au Québec

Le projet, présenté sous le parrainage de Recyc-Québec et du Front commun pour une gestion écologique des déchets, avec l'appui du Ministère de l'Environnement et de la Faune, vise à favoriser l'émergence et la consolidation d'un vaste réseau de « ressourceries » couvrant l'ensemble du territoire afin de récupérer, traiter, réparer et revendre des produits qui ne sont pas visés par les programmes traditionnels de récupération (gros objets, fourrure, matériaux secs, rebuts industriels, etc.).

Système intégré d'aide à la décision pour une utilisation durable du territoire et des ressources (région de l'Outaouais)

Ce projet pilote, porté par le Conseil régional de développement de l'Outaouais vise à élaborer un Système intégré d'aide à la décision (SIAD) pour constituer un cadre écologique de référence régional et à élaborer des modèles d'analyse de base de données à caractère écologique, socio-économique et géographique pour la planification et la gestion écologique du territoire.

Soutien à la mise en valeur des habitats fauniques

Il s'agit d'un nouveau programme de la Fondation de la faune du Québec qui vise à favoriser l'implication communautaire dans la réalisation de nouveaux projets de conservation et de restauration d'habitats fauniques ainsi que l'organisation d'activités récréo-éducatives ou de prélèvements de la faune dans de nouveaux pôles d'attraction.

4.4 L'économie sociale comme moyen de satisfaire des besoins en matière d'hébergement et d'amélioration du cadre de vie urbain

Le Québec compte plus de 45 000 logements communautaires qui s'ajoutent au 62 848 logements de type Habitations à loyer modique (HLM). C'est un actif de plus de 1.4 milliard \$ qui génère chaque année plus de 32 millions \$ en impôts fonciers et environ 70 millions \$ en activités économiques de toutes sortes. Ce parc immobilier accessible aux personnes à faibles et moyens revenus est partagé entre 2 600 entreprises communautaires sans but lucratif dont 1 275 coopératives d'habitation.

Ces entreprises sont fortement enracinées dans leur milieu où elles enrichissent de diverses manières le développement. Le logement social est un instrument privilégié de revitalisation des quartiers puisqu'il peut à la fois favoriser l'amélioration du parc immobilier et aider au maintien de la population résidente en l'associant directement à la prise en charge des immeubles. Le recours à l'économie sociale peut s'avérer d'une grande utilité pour faire face, entre autres, aux défis du vieillissement de la population et à ceux qui naissent de problématiques particulières (désinstitutionnalisation etc.).

Il s'agit malheureusement d'un secteur dont le développement a été fortement compromis par le retrait, il y a quelques années, du gouvernement fédéral et qui survit actuellement grâce à l'engagement du Gouvernement du Québec et des municipalités. Il importe donc que le Gouvernement du Québec prenne des engagements fermes quant au rôle qu'il devrait continuer d'assumer dans le secteur, notamment en assurant la reconduction du programme d'achat-rénovation pour les coopératives et les organismes sans but lucratif.

2 Le Groupe de travail tient à souligner l'importance de conserver intégralement l'actuel parc immobilier de logements sociaux et de contrer toute mesure qui aurait pour effet la privatisation totale ou

partielle des ensembles de logements ou encore l'accroissement de la contribution financière des locataires. À cet effet, le Groupe de travail rappelle également la nécessité d'encourager et de soutenir financièrement et « autrement » les réflexions qui se font actuellement dans les différentes régions du Québec et qui portent sur la consolidation du parc immobilier existant, sur le maintien des ressources locales ainsi que sur l'utilisation des actifs comme leviers de développement.

Enfin, le Groupe de travail relève qu'il serait important de mettre à contribution l'expertise et l'enracinement dans leur milieu des organismes sans but lucratif afin de mettre en valeur le potentiel du bâti patrimonial et des espaces publics sous-exploités ou inutilisés en milieu urbain.

Comme illustration du potentiel de développement de l'économie sociale en matière d'hébergement et d'amélioration du cadre de vie urbain, le Groupe de travail a retenu les projets suivants:

Hébergement des personnes âgées

Le projet, porté par un Regroupement d'OSBL, est un projet pilote qui vise à créer des projets d'hébergement « avec services » pour personnes âgées, à raison de 500 logements par année durant trois ans, sous forme d'organismes sans but lucratif contrôlés par les usagers et les communautés où les immeubles sont implantés.

Boulot-Dodo

Le projet, présenté par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et par l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), consiste à confier à des locataires de HLM, dont plusieurs sont sans emploi, la gestion de certains travaux légers actuellement confiés par appels d'offres.

Fonds d'habitation communautaire

Ce projet est présenté par la Confédération québécoise des coopératives d'habitation et propose de réunir, à titre de partenaires, différents intervenants du domaine du logement coopératif et sans but lucratif afin de créer un Fonds permettant d'ajouter aux engagements gouvernementaux des investissements provenant de sources privées et

communautaires diverses (création de 1 200 logements par année répartis en 250 entreprises coopératives ou sans but lucratif).

Centre d'information et de formation sur le patrimoine bâti

Le projet est porté par cinq organismes oeuvrant dans le domaine du patrimoine, soit le Conseil des monuments et sites du Québec, le Conseil des métiers traditionnels du bâtiment du Québec, le Mouvement québécois des chantiers jeunesse, l'Association des amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec et le Conseil international des métiers du patrimoine. Il se veut une vaste mobilisation pour accroître de façon significative le nombre et la qualité des interventions de restauration et d'entretien du patrimoine bâti au Québec. L'accord de l'ensemble des partenaires de l'industrie de la construction est cependant requis pour que le projet puisse se réaliser.

4.5 L'économie sociale comme moyen de favoriser des activités d'insertion des exclus

L'exclusion sociale et professionnelle cache une réalité dramatique, celle d'un nombre croissant de personnes qui n'occupent plus la place pleine et entière à laquelle tout citoyen a droit dans une société moderne et équitablement prospère. Depuis plus d'une décennie, les organismes d'économie sociale ont joué un rôle clé dans l'aide à l'intégration des personnes sans emploi sur le marché du travail. Ces mêmes organismes seront appelés sans aucun doute à jouer un rôle important dans la mise en application de la nouvelle politique active du marché de travail.

Dans le cadre de ses travaux, le Groupe de travail donne un appui particulier à trois projets :

Entente sur la reconnaissance et le financement des entreprises d'insertion de l'île de Montréal

Le projet, porté par le Collectif des entreprises d'insertion et le Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM), vise à établir les critères de reconnaissance des entreprises d'insertion et à assurer leur financement en négociant une entente spécifique entre la région et les ministères et organismes gouvernementaux.

Création d'emplois pour personnes handicapées dans les centres de travail adaptés (CTA)

Le projet, présenté par l'Association québécoise des établissements adaptés (AQEA), vise la création de 1 050 emplois additionnels pour personnes handicapées dans les CTA existants ou dans de nouveaux CTA sur une période de trois ans.

Par ailleurs, après consultation auprès des intervenants dans ce domaine, le Groupe de travail tient à souligner qu'il subsiste quelques réserves. Le Groupe souscrit en effet à l'objectif des centres de travail adapté de fournir des emplois à des personnes dont la nature du handicap rend peu ou pas possible l'intégration au marché du travail régulier. Mais il tient à rappeler que cela ne doit pas faire négliger l'objectif prioritaire de créer des moyens de favoriser l'intégration du plus grand nombre de personnes handicapées au marché du travail. En ce sens, l'OPHQ est invité à mettre la priorité sur ces mesures. Le Groupe de travail invite l'Association québécoise des établissements adaptés (AQEA) à veiller à ce que les projets ne se transforment pas en agence de location de main-d'oeuvre.

Protocole de reconnaissance des groupes communautaires intervenant dans le domaine de la réhabilitation sociale

Le projet est porté par l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ), le Regroupement des organismes communautaires du Québec (ROCRQ) et l'Association des résidences communautaires du Québec (ARCO) qui ont conclu une entente avec le Ministère de la sécurité publique qui consacre la reconnaissance formelle d'un partenariat entre le ministère et les grands réseaux d'organismes intervenant dans le domaine de la réhabilitation sociale.

4.6 Les nouvelles technologies au coeur de l'économie sociale

Il est crucial que les organismes sans but lucratif et les associations aient largement accès aux nouvelles technologies de l'information et des télécommunications (NTIC). Sinon, ce sont les clientèles qu'ils desservent qui seront les premières pénalisées. Tout retard pris actuellement dans ce domaine risque d'enclencher un processus exponentiel de marginalisation technologique qu'il sera extrêmement difficile de surmonter plus tard.

Plusieurs obstacles et contraintes ont été identifiés par les organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine des nouvelles technologies en ce qui a trait, entre autres, à l'accès au financement institutionnel et gouvernemental. Ainsi, la majorité des programmes de financement sont surtout orientés sur la production de biens livrables exportables et il est constaté que les normes, les modalités et les exigences conviennent mieux à l'entreprise privée qu'au secteur communautaire. Il est difficile pour ces organismes de faire reconnaître sur un même pied la production de biens socialement utiles qui visent l'appropriation des nouvelles technologies par les organismes socio-communautaires et les populations moins favorisées.

Pourtant, les enjeux liés à l'élargissement de l'accessibilité et au développement de contenus diversifiés afin de créer un espace francophone devraient recevoir non seulement un assentiment unanime, mais aussi un appui concret.

A cette fin, le Groupe de travail a retenu le projet :

Communautaire

Ce projet, initié par l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) et la Puce communautaire, vise à mettre en place des services communautaires d'appropriation des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) pour les organismes socio-communautaires intervenant dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la citoyenneté et du développement local dans les centres urbains et en régions.

4.7 L'économie sociale comme moyen d'offrir aux personnes des services adaptés à leurs besoins et à leurs réalités

L'offre de services aux personnes par des organismes d'économie sociale connaît depuis une vingtaine d'années un foisonnement sans précédent. En réponse à des besoins sociaux de plus en plus diversifiés, de nombreuses initiatives sont nées, notamment, afin de soutenir les familles en difficulté ou les personnes aux prises avec divers problèmes de santé. Elles ont permis aussi de combler des besoins non satisfaits par les services publics ou les entreprises privées, par exemple, concernant la garde des enfants ou le soutien aux personnes âgées. La liste des exemples pourrait être beaucoup plus longue, le domaine des services aux personnes étant peut-être le domaine par excellence où

s'est déployée la « nouvelle » économie sociale, celle qui est née, pour ainsi dire, au point de jonction des insuffisances de l'État Providence et des carences du marché.

Le Groupe de travail a retenu cinq projets dans le domaine des services aux personnes:

Services d'aide à domicile

Ce projet, soumis par le Groupe de travail sur l'économie sociale, a pour objectif de créer à l'échelle du Québec un réseau d'entreprises coopératives ou sans but lucratif d'aide à domicile qui répondraient aux besoins d'aide à l'organisation et à la gestion de la vie familiale: service domestique (ménage, lessive, repassage), accueil et accompagnement d'enfants, compagnie de personnes âgées seules, petits travaux de dépannage, entretien extérieur, etc.

Centres de la petite enfance

Le projet est porté par la Concertation inter-régionale des garderies du Québec (CIRGQ) et il vise à expérimenter la formule de centre intégré de services à la petite enfance qui, dans un organisme sans but lucratif, regroupe certains services dont une garderie, une agence de garde en milieu familial, une halte-garderie, un jardin d'enfants, une joujouthèque, des services de garde à domicile, etc.

Des services de garde organisés en coopérative de solidarité

Le projet est présenté par les cinq Associations d'agences de garde du Québec et vise à implanter, sur tout le territoire du Québec des coopératives de solidarité viables économiquement, tout en promouvant la reconnaissance professionnelle des responsables des services de garde et de leurs assistantes ainsi que la reconnaissance du réseau des services de garde en milieu familial.

Centres de services en périnatalité

Le projet est porté par le mouvement Naissance-Renaissance et vise l'expérimentation de centres de services offrant tous les services de base en périnatalité (rencontres prénatales, accompagnement à l'accouchement, soutien à l'allaitement, suivi postnatal, aide domestique et répit-gardiennage, etc.) ainsi que des services adaptés aux

caractéristiques régionales, en complémentarité avec les ressources institutionnelles et communautaires présentes dans chacun des milieux.

Fonds de développement des coopératives funéraires du Québec

Le projet vise la création d'un fonds de développement pour compléter le financement requis afin que, d'ici deux ans, les coopératives funéraires doublent leur part de marché (8 à 16 %) ce qui permettrait de consolider les emplois existants dans cette industrie et chez les manufacturiers de cercueils.

4.8 L'économie sociale comme outil de transformation des ressources naturelles

Le Québec est un pays forestier. Avec des livraisons chiffrées à 12,7 milliards de dollars en 1994, l'industrie forestière est l'une des principales assises de l'économie québécoise. Plus de 250 municipalités vivent directement de la forêt. Le secteur forestier dans son ensemble représente quelque 75 600 emplois, dont 14 600 sont directement liés à l'exploitation forestière. Le secteur coopératif y joue depuis près de cinquante ans un rôle important pour le développement des communautés locales. Avec un chiffre d'affaires annuel de près de 350 millions de dollars, les coopératives forestières représentent un segment très dynamique du secteur industriel forestier. En plus d'occuper une place centrale dans le domaine de l'exploitation et de la sylviculture, les coopératives forestières sont de plus en plus présentes dans le domaine de la transformation où elles exploitent, seules ou en partenariat, des usines qui se taillent des places enviables sur les marchés.

Parce qu'elles sont intimement nourries par les dynamismes de leurs communautés, ces coopératives expriment bien la volonté de prise en charge du développement. Elles contribuent à structurer l'économie des collectivités en créant de l'emploi et en fournissant des avenues professionnelles susceptibles d'inscrire les modes d'exploitation dans les tendances de pointe en matière d'aménagement et de sylviculture. Leur contribution est essentielle dans un domaine industriel où la diminution de l'emploi a très durement déstabilisé les communautés locales et les économies régionales. Parce qu'elles sont l'expression d'une volonté de construire les milieux de vie sur un développement durable, les coopératives recherchent les meilleurs moyens de vivre de la mise en valeur de la forêt en plaçant l'exploitation des ressources au service du développement de l'emploi stable et de qualité.

Le Groupe de travail a retenu deux projets dans le domaine forestier:

Expérimentation de coupes d'éclaircie commerciale

Le projet élaboré par la Conférence des coopératives forestières du Québec vise à expérimenter, à grande échelle, un traitement sylvicole adapté à l'écologie des forêts publiques québécoises en permettant aux coopératives forestières, après entente avec les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier sur forêts publiques (CAAF), d'aménager, sur une base de trois ans, par coupes d'éclaircies commerciales, un certain nombre de superficies par aires communes. L'encadrement scientifique fera l'objet d'un protocole de recherche liant les parties.

Intensification de l'aménagement forestier

Le deuxième projet est porté par le Centre de services aux réseaux d'entreprises du secteur forestier et il vise à mettre en place un véhicule financier apte à canaliser des capitaux du secteur privé vers la mise en valeur plus intensive des forêts du Québec en complémentarité avec le mode de fonctionnement mis en place par l'adoption de la Loi sur les forêts.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PROJETS D'ÉCONOMIE SOCIALE

NOM DU PROJET	PROMOTEUR	IMPACTS SUR L'EMPLOI
CULTURE <i>Journées nationales de la culture</i>	Associations nationales du milieu culturel	Le projet créera 5 emplois au niveau du Secrétariat des Journées nationales de la culture. Le développement d'habitudes culturelles plus régulières parmi la population va contribuer à maintenir et à créer l'emploi dans toute la chaîne du secteur culturel, de la formation professionnelle jusqu'au développement des marchés.
DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX RURAUX DÉVITALISÉS <i>Le réseau de fermes Épillet</i>	Groupe Épillet	Durant les trois premières années, 200 emplois directs seront créés. Le Groupe évalue à 600 le nombre de personnes dont les emplois seront indirectement consolidés.
<i>Projet pilote d'une usine flexible de transformation de produits agricoles</i>	Table de concertation agro-alimentaire du centre du Québec (TCACQ)	Au cours des trois premières années d'opération, la Table de concertation évalue la création d'emplois directs à 10 et la création d'emplois indirects chez les producteurs agricoles à 100.
<i>Le réseau CIM (communication, information, média)</i>	Le réseau CIM (communication, information, média)	Pendant sa durée de deux ans, le projet créera directement 4 emplois et demandera aux partenaires 11,5 équivalents temps plein.
<i>La coopérative de solidarité multisécteurs</i>	Fédération des coopératives d'alimentation	Dans les quarante coopératives prévues, 250 emplois permanents seront créés.

NOM DU PROJET	PROMOTEUR	IMPACTS SUR L'EMPLOI
DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX RURAUX DÉVITALISÉS (suite) <i>Projet pilote en matière de réorganisation de services de prévention des incendies</i>	Municipalités régionales de comté (MRC) de Matapédia et de Nicolet/Yamaska	Pour la durée de l'expérience pilote, 4 emplois seront créés. À terme, si la formule était généralisée dans toutes les MRC où elle est applicable, les promoteurs évaluent à 125 la création d'emplois directs.
ENVIRONNEMENT <i>Mise en place d'un réseau de « ressources » au Québec</i>	Recyc-Québec, Front commun pour une gestion écologique des déchets et Ministère de l'Environnement et de la Faune	La mise en place d'un réseau de ressourceries/déchetteries à travers le Québec devrait générer à moyen terme environ 1 350 emplois (90 ressourceries x 15 emplois). Les autres volets créeraient 225 emplois.
<i>Système intégré d'aide à la décision pour une utilisation durable du territoire et des ressources (région de l'Outaouais)</i>	Conseil régional de développement de l'Outaouais	Le projet permettra de créer 6 emplois et ce, pour une durée de trois ans. À moyen terme, ce projet pourra être repris dans toutes les régions administratives du Québec, ce qui pourrait entraîner la création d'environ une centaine d'emplois (6 emplois x 16 régions).
<i>Soutien à la mise en valeur des habitats fauniques</i>	Fondation de la faune du Québec	À évaluer
HÉBERGEMENT ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE URBAIN <i>Hébergement des personnes âgées</i>	Regroupement d'OSBL	La création d'emplois directs et indirects découlant de la réalisation du projet sera de l'ordre de 950 à 1 100 personnes/années, sur trois ans. La dispensation des services entraînera la création supplémentaire d'environ 150 emplois permanents directs.

NOM DU PROJET	PROMOTEUR	IMPACTS SUR L'EMPLOI
HÉBERGEMENT ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE URBAIN (suite) <i>Boulot-dodo</i>	Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)	À Montréal, durant la première phase, 10 emplois à temps plein seront créés. Lorsque le projet sera étendu à l'ensemble du parc de logements de l'OMHM, cela représentera environ 70 emplois. Ce nombre pourrait doubler si des ententes similaires étaient conclues avec les coopératives d'habitation et les autres immeubles gérés par des OSBL à Montréal. À Québec, durant la phase d'expérimentation, 10 emplois saisonniers seront créés qui pourraient être convertis en emplois à temps plein après une période d'ajustement. À moyen terme, 5 autres emplois à temps plein pourraient être créés.
<i>Fonds d'habitation communautaire</i>	Confédération des coopératives d'habitation du Québec	La rénovation de 1 200 logements par un permis de créer près de 1 000 emplois dans l'industrie de la construction. À cela, il faut ajouter les emplois dans les firmes d'architectes et d'ingénieurs, et dans les groupes de ressources techniques, etc.
<i>Centre d'information et de formation sur le patrimoine bâti</i>	Conseil des monuments et sites du Québec, Conseil des métiers traditionnels du bâtiment du Québec, Mouvement québécois des chantiers jeunesse, Association des amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec et Conseil international des métiers du patrimoine	Le impacts attendus sur l'emploi se situent à quatre niveaux : reconnaissance et consolidation des travailleurs de métiers traditionnels du bâtiment; de 5 à 10 ressources professionnelles pour le centre d'information et de formation du patrimoine; les chantiers jeunesse du patrimoine bâti, créeront environ 30 emplois d'animation et d'encadrement dans la phase optimale; et le projet créera une demande accrue de services professionnels dans le domaine de la restauration du patrimoine et pour les produits liés à ces projets de restauration.

NOM DU PROJET	PROMOTEUR	IMPACTS SUR L'EMPLOI
INSERTION DES EXCLUS <i>Entente sur la reconnaissance et le financement des entreprises d'insertion de l'île de Montréal</i>	Collectif des entreprises d'insertion et Conseil régional de développement de l'île de Montréal (-CRDIM)	Consolidation de 90 emplois dans les entreprises d'insertion existantes et création de 50 nouveaux emplois.
<i>Création d'emplois pour personnes handicapées dans les centres de travail adaptés (CTA)</i>	Association québécoise des établissements adaptés (AQEA)	En plus des 1 050 emplois créés pour les personnes handicapées, le projet prévoit aussi que 20 % de ces personnes, soit 210, se trouveront des emplois permanents ailleurs et que cela entraînerait aussi la création de 100 nouveaux postes d'encadrement financés complètement par les CTA.
<i>Protocole de reconnaissance des groupes communautaires intervenant dans le domaine de la réhabilitation sociale</i>	Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ), Regroupement des organismes communautaires du Québec (ROCRO) et l'Association des résidents communautaires du Québec (ARCO)	Consolidation de 500 emplois.
NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Communautaire</i>	Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) et Puce communautaire	Le projet créera 5 emplois à temps complet
PRÉPARATION DE LA RELÈVE <i>Coopératives jeunesse de services (CJS)</i>	Regroupement québécois des coopératives et coopérateurs du travail (-ROCC)	En trois ans, il est estimé que 110 communautés mettront sur pied une CJS procurant de l'emploi à près de 500 animateurs, réunissant au delà de 3 000 coopérateurs pour un total de 258 620 heures de travail.

NOM DU PROJET	PROMOTEUR	IMPACTS SUR L'EMPLOI
SERVICES AUX PERSONNES		
<i>Services d'aide à domicile</i>	Groupe de travail sur l'économie sociale	Ce projet vise à créer 9 000 emplois à court terme (3 à 5 ans), dont 1 000 dès la prochaine année et 40 000 emplois à long terme (10 ans). La création de chaque tranche de 1 000 emplois directs entraînerait la création de 125 emplois indirects et induits.
<i>Centres de la petite enfance</i>	Concertation inter-régionale des garderies du Québec (CIRGO)	De 275 à 300 emplois créés au cours de la phase expérimentale (3 ans).
<i>Des services de garde organisés en coopérative de solidarité</i>	Cinq Associations d'agences de garde du Québec	Sur la base du plan de développement de l'Office des services de garde à l'enfance (OSGE), le projet pourrait potentiellement consolider et créer quelques 2 700 emplois sur quatre ans.
<i>Centres de services en périnatalité</i>	Naissance-Renaissance	Création de 100 emplois durables durant la phase d'expérimentation (3 ans). La généralisation de l'expérimentation pourrait générer de 300 à 350 emplois.
<i>Fonds de développement des coopératives funéraires du Québec</i>	Fédération des coopératives funéraires du Québec	Le maintien à terme de l'emploi dans l'industrie (1 050 emplois) et la consolidation des emplois chez les fabricants de cercueils (1 000 emplois) et de monuments ainsi que les services connexes.
TRANSFORMATION DES RESSOURCES NATURELLES		
<i>Expérimentation de coupes d'éclaircie commerciale</i>	Conférence des coopératives forestières du Québec	Les impacts directs sur l'emploi vont en ordre croissant: 185 (première année), 445 (deuxième année) et 1 000 (troisième année). À ces emplois directs, s'ajouteront un total de 1 472 emplois indirects créés dans les secteurs du transport, de la transformation du bois et des équipementiers.
<i>Intensification de l'aménagement forestier</i>	Centre de services aux réseaux d'entreprises du secteur forestier	Le Centre de services aux réseaux d'entreprises du secteur forestier évalue le potentiel d'emplois à 5 000 en forêt, auxquels s'ajoutent les emplois chez les équipementiers et dans les usines de transformation.

5. RÉUNIR LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS TOUTES LES RÉGIONS

Au-delà de la démarche visant à définir et faire reconnaître le modèle québécois d'économie sociale et à pointer des projets susceptibles de créer immédiatement des emplois, le Groupe de travail avait également le mandat de définir les moyens concrets de soutenir l'accroissement de la capacité d'initiative de l'économie sociale pour lui donner une impulsion nouvelle et durable.

Relever ce dernier défi n'est pas simple. Le développement de l'économie sociale, compte tenu des caractéristiques qui lui sont propres, ne peut en effet se ramener à la mise en place de quelques nouveaux programmes gouvernementaux, ou au lancement d'un *mégaprojet* qui pourrait stimuler un ensemble d'activités économiques connexes.

L'économie sociale se base plutôt sur une prise en charge, par les collectivités elles-mêmes, des réponses aux besoins sociaux, économiques ou culturels qui les confrontent. Si elle peut se développer dans tous les créneaux d'activités, on ne peut toutefois décréter centralement dans quels secteurs ces initiatives doivent être développées. C'est aux instances régionales et locales que revient la responsabilité de prioriser les interventions à partir de leurs propres réalités et de leurs propres besoins.

Par ailleurs, la définition et la mise en place des conditions et des outils permettant l'accroissement de la capacité d'initiative des divers milieux constitue sans doute la contribution la plus importante que peut faire le Groupe de travail dans le cadre du Sommet. La suite des choses, à savoir le démarrage et le soutien à une foule d'initiatives créatrices d'emplois, sera fonction de la volonté et de la mobilisation des milieux locaux.

Conscient de l'importance de bien outiller les personnes et les collectivités locales pour réaliser des activités adaptées à leur milieu, le Groupe de travail a identifié certaines conditions essentielles qu'il importe de mettre en place.

5.1 La reconnaissance collective de l'économie sociale et de son apport au développement du Québec

La création d'un Groupe de travail sur l'économie sociale constitue un précédent heureux qu'il importe de transformer en une reconnaissance durable. Une telle reconnaissance nécessite l'engagement de tous les partenaires socio-économiques, qu'ils soient privés, syndicaux, gouvernementaux, institutionnels et communautaires, aussi bien que de la population en général. Tous doivent avoir

à coeur d'appuyer les objectifs poursuivis par l'économie sociale et la spécificité des moyens mis en oeuvre pour les atteindre.

Parmi ces partenaires, l'État, au premier chef, doit jouer un rôle crucial, celui d'assurer la présence et la participation active des acteurs de l'économie sociale dans toutes les instances et démarches de concertation qu'il mettra de l'avant quand il s'agira de répondre aux grands enjeux du développement socio-économique du Québec.

La reconnaissance de l'économie sociale doit se traduire par un engagement de la part de l'ensemble des ministères et des institutions gouvernementales à considérer les organismes et entreprises d'économie sociale comme des intervenants de plein droit, pouvant jouer un rôle significatif dans plusieurs champs d'activités. Trop souvent, on constate que l'admissibilité à de nombreux programmes, mesures et services gouvernementaux dépend du statut de l'organisme demandeur, plutôt que de critères plus significatifs, comme, par exemple, les compétences démontrées par les gestionnaires, la contribution effective au développement de l'emploi ou l'impact structurant des activités de l'organisme sur le milieu. Le Groupe de travail propose qu'au lendemain même du Sommet, le Gouvernement entame une démarche visant à lever les barrières normatives ou administratives fondées sur le statut juridique qui restreignent l'accès des entreprises d'économie sociale à certaines aides gouvernementales.

Cette reconnaissance suppose également que l'ensemble des partenaires aient une meilleure connaissance et compréhension des entreprises et organismes d'économie sociale, de l'apport des travailleurs et des travailleuses qui y oeuvrent, ainsi que de la nature des biens qu'ils produisent et des services qu'ils rendent. En partenariat avec le milieu universitaire et les organismes existants de recherche et d'information en économie sociale, des dispositions doivent être prises afin de rendre partout visibles, dans les rapports des ministères et dans tous les documents et statistiques officiels, la part et la place qu'occupe l'économie sociale. Pour ce faire, le Bureau de la statistique du Québec pourrait assumer un leadership en mettant au point des outils de cueillette et un modèle d'analyse apte à faire ressortir la place de l'économie sociale. Il importe que, bientôt, il soit plus facile de connaître et de diffuser l'apport des entreprises et organismes de l'économie sociale.

5.2 La reconnaissance et la consolidation d'organismes communautaires existants

La marche « Du pain et des roses » a déjà mis l'accent sur la nécessité, pour le Gouvernement du Québec, de s'engager fermement à prendre des mesures

concrètes visant à assurer la reconnaissance et la consolidation des groupes communautaires existants. En insistant pour que des suites soient données à la revendication relative au programme d'infrastructures sociales, les groupes de femmes ont pointé une nécessité cruciale. Car la réalité de l'emploi pour un grand nombre d'organismes, est une réalité difficile.

Même si son portrait ne peut, faute de données statistiques appropriées, être établi de façon exhaustive, les études ainsi que les analyses sectorielles et régionales existantes démontrent toutefois que l'économie sociale constitue un bassin d'emplois importants au Québec. Malheureusement, ces emplois sont trop souvent précaires et de courte durée.

Cette situation est attribuable en grande partie aux modes de financement public des organismes sans but lucratif, en particulier des organismes communautaires, culturels et environnementaux. Même si la plupart de ces organismes ont des sources de financement diversifiées, l'obtention de la contribution gouvernementale les oblige à s'adresser à plusieurs ministères et organismes gouvernementaux différents et à consacrer ainsi une portion considérable de leurs temps et de leurs ressources à ce démarchage. De plus, ces organismes sont souvent obligés de recourir à des programmes gouvernementaux d'employabilité pour embaucher une partie de leurs effectifs, ce qui accroît la précarité du financement, empêche le développement d'une équipe stable et bien formée, en plus d'avoir un effet démobilisateur sur les prestataires mêmes de ces programmes, puisqu'ils se trouvent à intégrer un emploi pour une courte période, sans espoir aucun d'y demeurer.

La consolidation des entreprises et organismes d'économie sociale existants constitue un enjeu important. Au-delà du rôle essentiel que jouent ces organismes dans le tissu socio-économique du Québec, ils servent souvent de tremplin au développement de nouvelles initiatives de création d'emplois. Ainsi, tout en encourageant l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux à continuer de soutenir des organismes d'économie sociale, le Groupe de travail a porté une attention particulière à la démarche entreprise par le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA). Cette démarche vise à doter le Gouvernement du Québec d'une politique de reconnaissance et de financement des organismes communautaires, plus particulièrement ceux des secteurs des services aux personnes, de la prévention, des services de proximité, d'éducation populaire, de défense des droits, du loisir, de l'emploi et du développement local communautaire. Le processus de consultation du milieu est amorcé et devrait se poursuivre durant l'automne 1996.

Toutefois, en attendant la conclusion de ce processus, le Groupe de travail tient à souligner et à appuyer dès à présent les trois principales recommandations « provisoires » élaborées par le comité mis sur pied par le SACA, à savoir:

- * que des ententes triennales soient conclues entre les ministères ou organismes gouvernementaux et les organismes communautaires;
- * que la mission respective des organismes communautaires fasse l'objet d'une reconnaissance formelle, ce qui permettrait conséquemment un financement de base approprié;
- * que le financement supplémentaire soit accordé sur la base d'activités ou de projets ratifiés par des ententes négociées entre partenaires.

Pour le Groupe de travail, ces trois modalités doivent constituer la pierre d'assise de la politique gouvernementale de reconnaissance et de financement des organismes communautaires

Par ailleurs, les efforts consentis par les organismes sans but lucratif pour diversifier leurs sources de financement ne doivent pas servir de prétexte au désengagement accru de l'État. Plus que jamais, les organismes communautaires répondent d'une façon efficace et souple à des besoins essentiels de la collectivité. Avec l'appauvrissement grandissant de la population et l'accentuation des problèmes sociaux que cela engendre, la société québécoise a plus que jamais besoin de ces organismes. L'État québécois doit donc maintenir à son niveau actuel le soutien financier aux diverses composantes de l'action communautaire.

5.3 Accroître les mesures de soutien à l'entrepreneurship collectif

Bien que le vocable d'*entrepreneurs* soit peu utilisé par les acteurs de l'économie sociale pour se définir eux-mêmes, il n'en demeure pas moins que le démarrage et la gestion d'entreprises collectives ou d'organismes communautaires exigent un ensemble de compétences entrepreneuriales: analyse des besoins ou du marché, planification stratégique, gestion financière, administration, gestion des ressources humaines, etc.

De plus, tout comme les entrepreneurs individuels, les entrepreneurs collectifs ont souvent besoin d'un soutien à toutes les étapes de mise en oeuvre de leur projet que ce soit en pré-démarrage, en démarrage (1 à 3 ans) et même plus tard, dans des périodes d'expansion ou de consolidation.

Durant la dernière décennie au Québec, des milieux locaux et régionaux se sont dotés de divers organismes de soutien à l'accompagnement des entreprises et organismes d'économie sociale. Il s'agit plus particulièrement des Coopératives de développement régional (CDR), présentes dans 8 régions du Québec, et des 17 Corporations de développement communautaire. D'autres organismes ayant des vocations plus larges ont également joués un rôle clé dans le soutien à l'entrepreneurs collectif. Il s'agit des 8 Corporations de développement économique communautaire (CDEC), actives dans les quartiers défavorisés de Montréal et de Québec, des Sociétés d'aide aux développements des collectivités (SADC), présentes dans 55 villes et communautés rurales au Québec, des Centres locaux de services communautaires (CLSC), par le biais des interventions de leurs organisateurs communautaires, voire même des Corporations de développement économique de certaines municipalités qui, de plus en plus nombreuses, reconnaissent la contribution de l'économie sociale au développement de leur milieu. D'autres organismes avec des missions plus ciblées, tel le Groupe de consultation pour le maintien et le développement de l'emploi de la CSN et le Regroupement des coopérateurs et coopératrices du travail, oeuvrent également dans ce domaine. Récemment, les groupes de femmes dans certaines régions se sont dotés de ressources dédiées au soutien à l'émergence de projets d'économie sociale.

Malgré les efforts de ces organismes, et en dépit de l'engagement grandissant d'autres partenaires institutionnels et privés dans certaines régions et localités, il demeure essentiel de renforcer encore davantage les outils de soutien à l'entrepreneurs collectif. Il en va de la qualité et de la durabilité du développement de l'économie sociale au Québec. A cette fin, le Groupe de travail a défini trois interventions prioritaires:

Consolider les organismes de soutien à l'économie sociale

Il s'agit d'assurer une plus grande stabilité aux organismes qui jouent un rôle d'accompagnement de l'entrepreneurs collectif en mettant en valeur leur rôle de soutien à l'initiative et en confirmant le maintien, sur une base durable, de cette vocation suivant les trois modalités déjà évoquées au point 5.2 du présent rapport: ententes triennales, reconnaissance de la mission, ententes de services négociées entre partenaires.

Dans les milieux où ne se trouve aucun organisme assumant déjà cette vocation, il faudra soit s'assurer qu'un organisme existant prenne en charge cette responsabilité, soit susciter et faciliter la création d'un tel organisme par les partenaires du milieu.

Favoriser la mise en réseau des entreprises

Le « réseautage » des entreprises d'économie sociale constitue une stratégie à privilégier pour accroître la capacité d'adaptation rapide des organismes et permettre un renforcement des secteurs par la mise en commun des ressources et des expertises.

Pour accorder une parité de traitement avec les PME - pour lesquelles il soutient la mise en réseau avec l'aide du MICST et d'autres ministères - le Gouvernement devra voir à ce que soient conçus, en collaboration avec les intervenants concernés, des outils appropriés pour le développement de réseaux d'entreprises d'économie sociale.

Élaborer de nouvelles formes de partenariat avec le secteur privé

- .. Le développement de l'économie sociale bénéficie à l'ensemble des acteurs de la société, y compris à l'entreprise privée qui a tout avantage à évoluer dans un cadre économique et social dynamique et productif. Il ne pourra en être ainsi que si les citoyens deviennent eux-mêmes des acteurs du développement. Des acteurs capables non seulement d'exprimer leurs nouveaux besoins mais également de contribuer à l'élaboration des réponses qui doivent être apportées sur les plans social aussi bien qu'économique.

Dans ce contexte, le Groupe de travail considère qu'il est opportun de développer de nouvelles formes de partenariat avec le secteur privé. Ce partenariat peut prendre des formes diverses:

- * des mesures de soutien, telles le mécénat, le don et la commandite;
- * des mesures actives, telles le parrainage, le soutien technique, le prêt d'expertise, les contrats de service, la création de maillage entre les entreprises privées et celles d'économie sociale.

5.4 Des outils de financement appropriés

- * Créer des emplois durables et de qualité tout en répondant aux besoins sociaux, économiques et culturels du milieu est un défi de taille. Imaginer des formules de financement innovatrices l'est tout autant. L'économie sociale a déjà quelques belles réalisations à ce chapitre. On peut souligner, entre autres, l'originalité des interventions des Cercles d'emprunt, ces institutions de micro-crédit d'une utilité et d'une efficacité remarquables. Ces cercles d'emprunt jouent un véritable rôle d'institution de première ligne. Ils se révèlent d'une

grande souplesse pour capter les initiatives, canaliser les potentiels et, à terme, ouvrir de nouvelles voies de sortie pour les exclus.

Dans un contexte où les ressources gouvernementales se font rares, le Groupe de travail propose d'associer le Gouvernement ainsi que d'autres partenaires autour d'approches de financement innovatrices. Dans certains cas, il s'agit d'injection d'argent neuf. Mais le Groupe de travail, soucieux de tenir compte des contraintes imposées à l'ensemble des chantiers, propose également des interventions qui exigent de revoir certains modes d'utilisation de l'argent présentement disponible, soit au budget de l'État, soit sur le marché privé.

Un plus grand accès aux sources de financement privé

L'accès aux services financiers offerts par la majorité des institutions financières est extrêmement difficile pour les organismes d'économie sociale, qu'il s'agisse d'accès à des prêts, à des marges de crédit ou à des capitaux d'investissement. Trop souvent, l'accès à ce type de financement est conditionné non pas à la qualité du projet en soi, mais simplement au statut de l'organisme demandeur (sans but lucratif ou coopératif) ou à son domaine d'intervention.

Trois obstacles majeurs doivent être levés afin d'ouvrir cette voie de financement aux entreprises et organismes d'économie sociale.

Une résistance culturelle. Un premier obstacle est lié à des facteurs plutôt institutionnels ou culturels. D'une part, au sein des institutions prêteuses, de nombreuses barrières existent, sous formes de règlements internes, de procédures restrictives ou d'exigences inadaptées à la réalité des organismes sans but lucratif ou aux coopératives. Par exemple, l'analyse de la nature du risque y est souvent limitée à la mise de fonds des promoteurs ou aux garanties personnelles qu'ils avancent. Pourtant, le fait qu'un organisme existe depuis de nombreuses années sans déficit, ou qu'il soit administré par des bénévoles reconnus comme des gens intègres et fiables par leur communauté, devraient également être pris en considération comme autant de facteurs susceptibles de diminuer le risque pour les institutions prêteuses.

D'autre part, au sein des entreprises et organismes d'économie sociale, les entrepreneurs collectifs qui désirent transiger avec les institutions financières ne sont pas toujours conscients des codes de relation qui y prévalent. Ils doivent également être amenés à comprendre davantage les contraintes liées à leurs réalités.

Conscient de cette situation, le Groupe de travail a invité des institutions financières à travailler conjointement avec des acteurs de l'économie sociale à l'élaboration et à la mise en oeuvre de mécanismes destinés à augmenter la compréhension mutuelle. Le Mouvement des caisses Desjardins a déjà confirmé son engagement à se doter, au cours de la prochaine année, d'un programme visant la sensibilisation et la formation des intervenants concernés dans son réseau des caisses et des fédérations ainsi qu'au sein de ses diverses composantes. D'autres institutions seront invitées à prendre des initiatives du même genre.

Une sous-capitalisation chronique. La sous-capitalisation chronique des entreprises d'économie sociale constitue une autre entrave à leur développement et particulièrement à leur capacité d'accéder aux sources de financement privé.

Afin d'y remédier, le Groupe de travail est d'avis qu'il est opportun de travailler à mettre sur pied un fonds de capitalisation qui sera le levier financier dont les entreprises d'économie sociale ont besoin pour avoir accès au marché financier traditionnel. Le groupe de travail invite les partenaires privés ainsi que les organismes gouvernementaux, et plus particulièrement la Société de développement industriel (S.D.I.), à s'associer à la création d'un tel fonds et à se doter de conditions facilitantes susceptibles d'ouvrir l'accès à leurs programmes financiers réguliers.

Des obstacles de nature juridique. Certains obstacles qui rendent difficile l'accès des entreprises ou organismes d'économie sociale à du financement privé sont de nature juridique. Cette question est traitée à la section 5.6 de ce rapport.

La transformation des programmes d'employabilité et des mesures passives en investissement dans l'économie sociale

Le Gouvernement du Québec dépense des montants importants dans des efforts de réinsertion des prestataires d'aide sociale au marché du travail. Malheureusement, le retour sur cet investissement est très faible. Ces montants sont en effet confiés à des programmes - aussi appelés « mesures d'employabilité » - qui servent trop souvent à gérer l'exclusion plutôt qu'à favoriser une véritable insertion sur le marché de l'emploi. Sans remettre en question la nécessité d'offrir à certaines personnes des mesures favorisant une démarche personnalisée d'intégration à l'emploi, le Groupe de travail est d'avis qu'il faut permettre également que les sommes accordées présentement pour l'aide à l'intégration des prestataires d'aide sociale puissent être transformées en mesures de

financement de création d'emplois durables dans le domaine de l'économie sociale.

La transformation de mesures de courte durée en investissement dans des emplois durables et de qualité pour des prestataires d'aide sociale ajoutera un outil de plus aux modalités de financement de l'économie sociale. Il est important de souligner qu'une telle stratégie ne peut se réaliser par la création ou l'adaptation de programmes « normés » ou *mur à mur*. Afin de respecter le potentiel et la volonté des individus, la transformation des mesures passives en mesures actives doit s'inscrire dans une approche visant la prise en charge par les collectivités locales de leur propre développement et reposant sur l'adhésion et la participation volontaires des participants.

La constitution de fonds régionaux ou locaux d'économie sociale

Une des demandes soutenues par l'ensemble des régions du Québec concerne l'accès à des fonds propres, « dénormés », permettant aux instances régionales ou locales de développer des initiatives économiques à partir de leurs réalités propres. Depuis quelques années, la création des Conseils régionaux de développement (CRD) et la mise sur pied de divers programmes, tel le Fonds décentralisé de création d'emplois, ont permis de répondre en partie à ces demandes.

La nécessité d'avoir des fonds régionaux ou locaux dédiés en partie ou en totalité à l'économie sociale constitue toujours une préoccupation de l'ensemble des régions du Québec. Tout en insistant sur l'importance de pouvoir varier les sources de financement des entreprises et organismes d'économie sociale, le Groupe de travail fait sienne cette volonté d'autonomie des régions et des collectivités locales. Il invite le Gouvernement du Québec à dédier à l'économie sociale une partie de ses budgets de développement régional. Il l'invite également à s'assurer que les acteurs régionaux ou locaux concernés soient associés à la gestion de ces sommes.

5.5 Des mesures de formation continue adaptée

La nécessité de consacrer plus d'efforts à la formation de la main-d'oeuvre en emploi fait l'objet d'un consensus de la part de l'ensemble des partenaires socio-économiques au Québec. L'économie sociale reconnaît aussi cette nécessité parce que ses besoins sont grands. Comme les organismes d'économie sociale assument des responsabilités fort complexes, souvent avec peu de moyens, et comme certains de ces organismes servent de lieu d'intégration au marché du

travail pour des sans-emploi, la question de la formation continue y prend une importance qui mérite une attention particulière.

Par ailleurs, une approche concertée et structurée de développement de la main-d'oeuvre dans plusieurs secteurs de l'économie sociale devrait contribuer à assurer une plus grande qualité de prestation de services par du personnel plus qualifié dont les compétences seraient reconnues non seulement par le milieu mais aussi par toute la société. La main-d'oeuvre serait valorisée et pourrait aspirer à faire carrière dans le secteur, tout en ayant une plus grande mobilité inter-entreprises. Ce développement de la main-d'oeuvre peut découler de plusieurs mesures, dont la formation qualifiante et transférable, la certification ou la reconnaissance formelle des acquis, mais il requiert aussi des améliorations au niveau des conditions de travail et des salaires.

Préalablement à toute démarche concertée de développement de la main-d'oeuvre, il faudra cependant voir à développer une connaissance approfondie et mieux structurée des organismes d'économie sociale, des emplois qu'on y trouve et des travailleurs et travailleuses qui les occupent, des biens produits, des services rendus et des clientèles desservies. Compte tenu de son expertise et de son mandat, dans le cadre de la politique active du marché du travail, il apparaît au Groupe de travail que la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM) pourrait contribuer significativement à accroître cette connaissance de trois manières.

Premièrement, la SQDM pourrait enjoindre les comités sectoriels de main-d'oeuvre relevant de son autorité, d'accorder une attention spéciale aux problèmes spécifiques des entreprises de l'économie sociale, à l'instar du comité sectoriel de la culture qui a élaboré un plan d'action pour l'emploi dans les organismes culturels sans but lucratif. Les secteurs plus particulièrement visés sont l'agriculture, la forêt, l'environnement et le tourisme.

Deuxièmement, la SQDM pourrait cibler plus particulièrement le domaine de l'action communautaire, soit les services aux personnes, les services de proximité, l'éducation populaire, les loisirs, l'emploi et le développement local communautaire. L'objectif serait de former un Comité avec les partenaires concernés et de leur allouer les ressources nécessaires afin qu'ils puissent développer une connaissance de la problématique de la main-d'oeuvre dans ce domaine, établir les stratégies d'intervention appropriées et, éventuellement, mettre en oeuvre des mesures d'apprentissage et de qualification de la main-d'oeuvre adaptées aux différents secteurs. Au nombre des enjeux sur lesquels pourrait porter une telle approche se trouvent les suivants: le travail au noir, le taux de roulement, le recours aux programmes gouvernementaux d'employabilité, la qualification de la main-d'oeuvre, la contribution des bénévoles,

les problèmes spécifiques de gestion des OSBL ou des coopératives, les conditions d'émergence des OSBL, etc.

Finalement, la formation continue reliée au domaine de l'économie sociale doit prendre en compte l'objectif de favoriser l'emploi féminin. Les objectifs visant à assurer une plus grande participation des femmes aux secteurs non-traditionnels de l'économie sociale, tels la forêt et l'agriculture, par exemple, méritent d'être réaffirmés et des mesures concrètes doivent être intégrées dans l'élaboration des projets.

5.6 L'actualisation du statut juridique des associations, des coopératives et des organismes sans but lucratif

La difficulté pour les organismes sans but lucratif, les associations et les coopératives d'obtenir des services financiers conventionnels tient en partie à leur statut juridique. Actuellement, près d'une vingtaine de législations s'appliquent concurremment pour encadrer la mise sur pied et la définition de la structure administrative et des règles d'exercice du pouvoir des différentes organisations d'économie sociale. Il y aurait lieu de simplifier le cadre juridique pour permettre aux organismes de bénéficier des programmes, mesures et services gouvernementaux et d'avoir accès aux services financiers tout en conservant leur spécificité découlant, entre autres, de leur mission sociale et de leur fonctionnement démocratique.

Compte tenu de l'importance de cette question pour l'ensemble des organismes sans but lucratif, le Groupe de travail demande au Gouvernement de prendre les mesures pour s'assurer que ses représentants soient associés aux démarches relatives à une refonte éventuelle de la 3^e partie de la Loi des compagnies.

Actuellement, la Loi des coopératives ne permet pas un membership mixte sur une base permanente. Or, des besoins en ce sens émergent de plus en plus dans les communautés, notamment en ce qui concerne les services de garde et celui de la création de coopératives multiservices. La coopérative dite de solidarité est actuellement la formule de membership mise de l'avant par différents groupes. Il s'agit d'une coopérative regroupant les travailleurs, les usagers et les représentants du milieu. Des amendements législatifs étant requis pour officialiser le statut de cette nouvelle forme de coopérative, le Groupe de travail et le Conseil de la coopération du Québec demandent au Gouvernement du Québec de faire le nécessaire pour amender la Loi des coopératives.

5.7 Préparation de la relève

Pour le développement à moyen et long terme de l'économie sociale, il faut accorder une attention particulière à la préparation de la relève en favorisant, entre autres, l'apprentissage d'une culture de coopération et de solidarité. Les jeunes sont des partenaires importants, aux niveaux local, régional et national. Il est essentiel de le reconnaître et, en conséquence, de les rejoindre en mettant en place des stratégies spécifiques d'information, de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneurship collectif. De plus, il convient de sensibiliser les intervenants socio-économiques, qu'ils soient gouvernementaux ou privés, à la capacité d'entreprendre des jeunes.

Dans le milieu scolaire, le Groupe de travail estime qu'il faut accroître les efforts consentis à la mise en place et au développement des initiatives de coopération, comme les Jeunes Coop, et ce tant aux niveaux secondaire, collégial qu'universitaire. De nouvelles pistes pourraient aussi être développées afin d'impliquer davantage les étudiants de ces trois niveaux dans des projets à finalité sociale.

Le Groupe de travail, appuyé en ce sens par la Conseil permanent de la jeunesse, a jugé important de retenir un projet spécifique de préparation de la relève en vue du Sommet sur l'économie et l'emploi. Ce projet illustre, à sa manière et dans le créneau d'intervention qui lui est propre, une approche adaptée à la réalité des jeunes, plus particulièrement les 14-17 ans. Il s'agit de susciter dans le plus grand nombre de communautés à la grandeur du Québec la mise sur pied de Coopératives jeunesse de services (CJS).

6. L'APRÈS SOMMET: UNE AUTRE ÉTAPE IMPORTANTE

Bien que l'économie sociale ne soit pas un phénomène nouveau, sa reconnaissance en tant qu'élément essentiel du développement économique et social du Québec constitue un acquis majeur de la Conférence socio-économique du mois de mars dernier. La mise en marche de nouveaux projets ainsi que la reconnaissance et la consolidation des forces et des acteurs déjà présents dans toutes les régions, constitueront sans aucune doute des éléments mobilisateurs pour celles et ceux qui oeuvrent depuis longtemps au service de la collectivité.

Mais les enjeux liés à l'économie sociale, qu'il s'agisse de sa définition, de sa reconnaissance ou des modalités de son soutien, ne se régleront pas avec le dépôt de ce rapport. Il reste encore beaucoup de travail à faire, de mise en réseau à effectuer, d'adaptation culturelle et institutionnelle à assurer avant de pouvoir conclure que les conditions sont en place pour que l'économie sociale réalise son plein potentiel.

Compte tenu de l'ampleur du travail qu'il reste encore à faire, compte tenu également de la synergie qui s'est créée au sein des divers comités de travail entre des acteurs de régions, de milieux et de secteurs divers, le Groupe de travail recommande qu'une structure de suivi soit mise en place pour une période de deux ans. Cette structure légère aura le mandat suivant:

- * poursuivre le travail visant la reconnaissance et le développement de l'économie sociale;
- * assurer le suivi du plan d'action déposé à l'occasion du Sommet;
- * assurer que les enjeux reliés au développement de l'économie sociale soient pris en compte dans toute démarche de régionalisation ou de décentralisation menée par le Gouvernement du Québec.

Cette structure de suivi aurait les caractéristiques suivantes:

- * une durée de vie de deux ans;
- * un comité d'orientation représentatif de l'économie sociale composé, à parts égales d'hommes et de femmes, de membres provenant du mouvement des femmes, des milieux coopératifs et des groupes communautaires. Ce comité serait appuyé par des partenaires syndicaux et privés;
- * un comité facilitateur composé de représentants des principaux ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'économie sociale;
- * un budget de financement mixte (privé et public) dont le montant serait suffisant pour assurer les frais de coordination, la tenue de réunions régulières, y compris des réunions avec les instances régionales et la tenue de certaines activités en région. Cette structure pourrait bénéficier de contributions d'autres partenaires, sous la forme de prêt de ressources, par exemple.
- * L'organisme de suivi relèverait directement du Conseil exécutif.

Parce que le développement de l'économie sociale se fera en réponse aux réalités et besoins locaux, le Groupe de travail est d'avis que le suivi du Sommet doit également être assuré au niveau régional. Dans un contexte où les orientations gouvernementales en matière de réorganisation des structures régionales et locales ne sont pas encore connues, le Groupe de travail propose

de constituer sur une base régionale et temporaire des comités dont la mission serait de relayer vers la base la mise en oeuvre du suivi. Ces comités seraient en place pour une durée de deux ans, tout au plus, ou jusqu'à la mise en branle du processus de régionalisation ou de décentralisation. Ces comités régionaux pourront être formés à partir des Comités régionaux d'économie sociale (CRES) dont la composition devra néanmoins être élargie pour refléter la diversité des secteurs de l'économie sociale. Tout en respectant les particularités des dynamiques régionales, la composition de ces comités devra néanmoins rester, en gros, à l'image de celle du comité national. Dans la région de Montréal, la structure devra être implantée et elle devra fonctionner de manière décentralisée (tout en respectant l'équilibre de la composition du comité national) pour tenir compte des particularités locales de la région.

Ces comités auront comme mandat de:

- * promouvoir le développement de l'économie sociale au niveau régional;
- * servir d'interlocuteur régional dans le développement de stratégies ou de politiques régionales dans le domaine de l'économie sociale;
- * assurer que toute démarche de décentralisation dans la région associe les acteurs d'économie sociale.

CONCLUSION

Au terme d'un exercice extraordinairement stimulant, le Groupe de travail tient à redire sa pleine confiance dans tout le potentiel de l'économie sociale. Plus que jamais, ses artisans sont mobilisés sur des projets novateurs. Ils sont, tous et toutes, déterminés à faire franchir à notre société un seuil décisif. Devant les dures réalités de la misère et de l'exclusion, ils en appellent à la solidarité et à l'audace.

Nous pouvons faire autrement.

Les projets déposés au Sommet traduisent cette réalité. Il existe des voies qu'un peu partout, dans les quartiers des villes centrales, dans les régions, dans les collectivités, des hommes et des femmes ont commencé d'explorer. Ils ne demandent pas mieux que d'aller plus vite, plus loin, en associant à leurs démarches un plus grand nombre de nos concitoyens.

Si, un peu partout et dans les milieux les plus divers, le mot partenariat revient si souvent pour décrire ces voies, c'est bien pour exprimer une vérité: la solidarité peut nourrir l'innovation. En favorisant les rapprochements autour de ce qui apparaît comme essentiel, elle donne des formes concrètes à ce qu'on appelle la qualité des milieux de vie. Elle donne des forces et des moyens qui rendent possibles des audaces parfois insoupçonnées. Un milieu solidaire peut faire de grandes choses!

Les problèmes qui confrontent notre société sont graves. Plusieurs des solutions qu'on avait coutume de leur apporter sont inefficaces. Pis encore, cette inefficacité a fini par miner la confiance d'un grand nombre de nos concitoyens à l'égard de nos institutions. Comme l'ont si bien fait remarquer les groupes de femmes, beaucoup de gens sont aujourd'hui tiraillés entre l'espoir et le doute.

Avec le présent rapport et, surtout, avec la dynamique qui s'est créée dans l'ensemble du domaine de l'économie sociale autour de la préparation du Sommet, le Groupe de travail est convaincu qu'un pas de plus est franchi vers l'espoir. Il reste énormément de travail à accomplir. Mais nous en sommes capables!

RECOMMANDATIONS

Pour passer à l'action, le Groupe de travail sur l'économie sociale recommande donc à l'ensemble des partenaires du Sommet de:

1. Reconnaître comme une des composantes de la structure socio-économique du Québec le modèle québécois d'économie sociale présenté dans ce rapport.
2. Appuyer les projets retenus dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur l'économie sociale et de satisfaire aux conditions nécessitant des interventions.

En outre, le Groupe de travail sur l'économie sociale recommande au Gouvernement Québec de:

3. Confirmer, lorsqu'il s'agit de répondre aux grands enjeux du développement socio-économique du Québec, le statut de partenaire à part entière des acteurs de l'économie sociale en assurant qu'ils soient adéquatement représentés dans toutes les instances partenariales et parties prenantes aux démarches de concertation.
4. Voir à ce que l'ensemble des ministères et institutions gouvernementales reconnaissent les organismes et entreprises d'économie sociale comme des intervenants de plein droit et de s'engager à lever les barrières normatives ou administratives qui restreignent l'accès des entreprises d'économie sociale à certaines formes d'aide gouvernementale.
5. Se doter d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome afin de consolider les organismes communautaires existants.
6. Modifier la *Loi sur l'aide au développement des coopératives* afin d'autoriser la Société de développement industriel à transiger avec les organismes sans but lucratif dans le but de rendre possible un nouveau partenariat entre les institutions financières, l'entreprise privée et les acteurs d'économie sociale.
7. Amender la *Loi des coopératives* pour autoriser la création de coopératives de solidarité.
8. Accroître les mesures de soutien à l'entrepreneursip collectif en consolidant des organismes ayant déjà cette vocation et en créant des

mesures favorisant la mise en réseau des entreprises d'économie sociale et de nouvelles formes de partenariat avec les secteurs privé et institutionnel.

9. Dédier à l'économie sociale une partie de ses budgets de développement régional afin de doter les diverses régions ou collectivités locales d'outils et de moyens adaptés aux exigences du développement et des milieux.
10. Permettre la transformation de programmes et mesures de courte durée (« mesures passives ») pour les personnes sans emploi en investissement (« mesures actives ») dans des emplois durables et de qualité dans le domaine de l'économie sociale.
11. Faire siennes les propositions du rapport du Groupe de travail sur l'économie sociale en ce qui concerne la structure de suivi du Sommet.

ANNEXE: RÉSUMÉ DES PROJETS

LES JOURNÉES NATIONALES DE LA CULTURE

Ce projet vise à mettre sur pied une manifestation annuelle à l'échelle du Québec. Il s'agit de tenir, simultanément et durant une période de temps donnée, une série de manifestations et d'activités culturelles dans toutes les disciplines et à la grandeur du Québec. Les Journées nationales de la culture visent à affirmer l'importance de la culture dans le modèle québécois de développement économique en plus de favoriser la consolidation de l'activité culturelle dans toutes les régions du Québec en tablant sur la collaboration entre les artistes, les organisations et les entreprises qui oeuvrent dans toutes les disciplines culturelles ainsi que les municipalités et les instances régionales et locales.

Outre le fait de susciter la concertation entre les éléments actifs du milieu culturel, le projet des Journées nationales de la culture permettrait, entre autres, de contribuer :

- * à la consolidation du préjugé favorable envers la culture qui caractérise la société québécoise et l'action gouvernementale depuis les années soixante;
- * au développement de nouvelles formes d'association entre les milieux culturels et les différents partenaires socio-économiques;
- * au développement de l'éducation culturelle des Québécois pour freiner le « Québec à deux vitesses », celui des consommateurs de culture et celui d'une grande partie de la population qui participe beaucoup moins aux activités culturelles à cause, notamment, de facteurs d'exclusion sociale;
- * à la formation de nouveaux publics, de nouveaux marchés qui sont la clé de voûte de la consolidation financière des organisations culturelles (ce secteur emploie l'équivalent de 80 000 personnes-années);
- * à la valorisation de l'entrepreneurship culturel, à la consolidation et à la création d'emplois ainsi qu'à la préparation de la relève;
- * à la mise en valeur du caractère distinct de chaque partie du Québec mais aussi au rapprochement entre la métropole, la capitale et les régions;

- * à présenter la singularité de la culture québécoise caractérisée par la prédominance du fait français, la présence historique de la communauté anglaise et par l'apport des nombreuses communautés culturelles.

RÉSEAU DE FERMES ÉPILLET

Le milieu rural québécois connaît des problèmes structurels importants. En dépit d'une vaste gamme de programmes et de mesures destinées assurer la relève agricole et le développement du dynamisme des communautés, des difficultés majeures subsistent.

Les promoteurs du groupe Épillet, un organisme sans but lucratif voué au développement rural, proposent la création d'une formule innovatrice d'établissement rural. Cette formule marie les caractéristiques d'un incubateur d'entreprises agricoles avec celles d'une franchise qui prend en charge certains des aspects déterminants du fonctionnement de la ferme. Avec un modèle de prise en charge qui intègre le recrutement, la formation, le soutien et l'accompagnement de gestion, les promoteurs estiment pouvoir lever certains des obstacles qui, actuellement, se dressent devant les éventuels candidats au développement d'une agriculture durable.

Le projet vise à consolider certaines fermes actuellement en voie de conversion à l'agriculture durable, à favoriser l'entrée en agriculture de candidats aux profils non traditionnels et à remettre en production des terres en friche. Une première phase sera mise en place au Saguenay sur un premier noyau de fermes. D'ici trois ans une quarantaine de fermes dans trois régions du Québec (Saguenay, Bellechasse et Cantons de l'est) devraient voir le jour.

Si la formule s'avère fructueuse, cette approche a un fort potentiel de relance et de redressement des communautés rurales.

UNE USINE FLEXIBLE DE TRANSFORMATION AGRICOLE

L'ouverture et la libéralisation des marchés et la segmentation de la demande sont autant de facteurs qui ont contribué au cours des dernières années à l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs agro-alimentaires. En marge des grandes entreprises du secteur, les petites entreprises exploitent des créneaux de marché que ces dernières n'arrivent pas à occuper. Au fur et à mesure que la demande pour leurs produits se développe, ces petites entreprises se voient contraintes dans leur développement par des capacités de production limitées ou inadéquates pour répondre à de nouvelles demandes.

La création de l'usine flexible est une réponse originale au besoin d'expansion de ces entreprises.

L'usine flexible se veut un lieu de transformation et de valeur ajoutée des matières premières produites dans le territoire. Celle-ci permettrait aux producteurs de transformer leurs produits eux-mêmes ou de le faire faire par l'équipe de l'usine. Et de réinsérer les produits transformés dans leurs propre(s) réseau(x) de vente (surtout direct).

L'usine proposera des services complémentaires qui seront l'objet d'une facturation spécifique. Par exemple : l'élaboration du contenu de l'étiquette; la commande groupée et la fourniture des emballages; la recherche et le développement de recettes et le transport des produits bruts et des matières transformées, etc.

LE RÉSEAU CIM (COMMUNICATION, INFORMATION, MÉDIA)

Le projet Réseau CIM vise la mise en réseau et la coordination de quelques vingt-trois salles de nouvelles réparties dans des médias régionaux existants, sur tout le territoire québécois, à l'exception du Grand nord. Par le biais de ce réseau, bâti sur les infrastructures d'Internet, les salles des nouvelles participantes pourront échanger des reportages, topos ou articles de fond, en format écrit ou vocal, concrétiser des expériences de collaboration en direct ou en différé, échanger des services, des dossiers de fond sur les grands enjeux du développement de leur région, ou faire des offres conjointes de placement média combinées à des groupes d'annonceurs.

Le projet Réseau CIM se veut une réponse à la désertification médiatique dont souffrent les régions, qui reçoivent généralement un fil de presse concocté par un chef de pupitre urbain, avec comme conséquence, une certaine «montréalisation» de l'information. À l'inverse d'autres tentatives de couverture régionale, le réseau n'aura pas à financer ses antennes locales qui sont constituées de médias écrits ou vocaux indépendants et financièrement autonomes.

Les partenaires du projet sont l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec inc., Solidarité rurale du Québec inc., l'Union des producteurs agricoles du Québec, Télé-Québec, le Devoir, l'Association des médias écrits communautaires du Québec, Communication du Versant Nord (CISM-FM, La radio de l'Université de Montréal) et la Souris d'Amérique inc. (Édition et distribution de journaux virtuels) en cours d'accréditation par les autres promoteurs. D'autres partenaires pourraient se joindre en cours de réalisation.

LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ MULTISERVICES

Il s'agit de créer une entreprise qui naîtra, évoluera et se développera en réseau. Un réseau qui, au point de départ, favorisera la mobilisation de populations locales pour la satisfaction de besoins essentiels en consommation et contribuera à créer des emplois pour les jeunes dans les milieux aux prises avec l'exode de leur jeunesse.

La projet a pour but: 1) d'offrir dans différents domaines, à des communautés qui en sont dépourvues, des services de qualité dispensés par des jeunes gens compétents et enthousiastes, qui en choisissant d'y vivre, assureraient le renouvellement d'un leadership vieillissant, phénomène souvent aggravé par l'exode des jeunes depuis plusieurs années; 2) d'offrir des produits ou services rentables socialement et économiquement (par exemple, 600 à 700 produits alimentaires et 200 à 300 produits non alimentaires d'utilité courante, des assurances de dommages et sur la vie et divers autres produits financiers, des produits pétroliers et divers services de dépannage, un bureau avec secrétariat, télécopieur etc.)

PROJET PILOTE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Comparativement aux autres provinces canadiennes, le Québec affichait en 1995 un taux d'incendies et de décès relativement enviable. Les pertes matérielles continuent toutefois d'y être supérieures et les statistiques recueillies au cours des dernières années démontrent clairement que ce sont surtout les municipalités de moins de 5 000 habitants qui contribuent à un tel bilan. Un inventaire réalisé en 1996 par le ministère de la Sécurité publique a également permis de dénombrer près de 211 poursuites engagées au cours des sept dernières années par des compagnies d'assurances ou des particuliers à l'encontre de 114 municipalités offrant des services d'incendie. Ces actions impliquent des montants totalisant 137 millions de dollars.

Le bilan québécois des pertes matérielles pourrait s'améliorer grandement si l'on investissait dans une meilleure organisation de la sécurité incendie à l'échelle régionale, notamment en matière de prévention et de formation. À moyen terme, il est imaginable qu'on puisse ainsi assister à un réajustement à la baisse des primes réclamées par les compagnies d'assurances.

Le projet vise donc à développer une approche inédite, à l'échelle d'une MRC, qui permettrait d'accroître, dans les municipalités de petite taille, l'offre de services spécialisés en matière de prévention des incendies. S'il s'avère rentable, il pourrait paver la voie à la mise en place, dans les autres MRC, des conditions

propices à la gestion de certaines activités reliées à la sécurité incendie, ce qui permettrait l'ouverture d'un créneau d'emplois pour les diplômés dans ce domaine.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE RESSOURCERIES: PROJETS PILOTES

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau québécois de ressourceries, cinq (5) projets pilotes sont proposés sous le parrainage de Recyc-Québec et du ministère de l'Environnement et de la Faune. La mise sur pied d'un réseau de ressourceries/déchetteries contribue à l'atteinte des objectifs de réduction des quantités de résidus destinés à l'enfouissement. Ces projets et d'autres, seront appuyés par un engagement gouvernemental à, d'une part, consolider la présence d'entreprises d'économie sociale dans le secteur des ressourceries et, d'autre part, créer un mécanisme de financement suite à l'analyse des conclusions des audiences sur la gestion des matières résiduelles. Les cinq (5) projets pilotes pourraient démarrer d'ici le début de 1997 identifiés sont les suivantes:

- a) Analyse de faisabilité de la mise en place d'un réseau de ressourceries/déchetteries à travers le Québec: promu par Recyc-Québec et ses partenaires, ce projet créera directement un (1) emploi et devrait en générer à moyen terme environ 1 350 (90 ressourceries x 15 emplois).
- b) Élargissement du rayon d'intervention et de la clientèle cible de la «ressourcerie de Montréal»; promu par «Le Front commun pour une gestion écologique des déchets» en partenariat avec Recyc-Québec, ce projet pilote devrait créer 13 emplois la première année et jusqu'à 72 emplois en trois (3) ans.
- c) La ressourcerie Drummond: porté par «Action Environnement Drummond», avec l'appui de Recyc-Québec, ce projet pilote devrait créer 45 emplois sur une période de trois (3) ans.
- d) Ressourcerie desservant la MRC de Rouyn-Noranda: promu par le «C.F.E.R. les Transformeurs Inc.» avec le parrainage de Recyc-Québec, ce projet devrait permettre de créer 10 emplois permanents et trois (3) saisonniers dès la première année.
- e) Centre de transformation de la fourrure du Bas St-Laurent et de la Gaspésie: ce projet pilote visant, entre autres, à recycler les vieilles fourrures devrait permettre de créer six (6) emplois permanents dans la région de Pointe-au-Père/Rimouski.

SYSTÈME INTÉGRÉ D'AIDE À LA DÉCISION POUR UNE UTILISATION DURABLE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES (SIAD - RÉGION DE L'OUTAOUAIS)

Ce projet pilote vise à dresser un cadre écologique de référence régional et à élaborer des modèles d'analyse de base de données à caractère écologique, socio-économique et géographique pour la planification et la gestion écologique du territoire.

Présentement, le développement durable du territoire et des ressources dans les régions du Québec se bute à un manque flagrant d'informations sur les écosystèmes et sur la capacité écologique des milieux à recevoir des aménagements et à soutenir des développements. Ceci a pour conséquence immédiate une mauvaise utilisation du territoire et des ressources avec des impacts sur les ressources et sur les milieux, ce qui entraîne des pollutions, des contaminations, des dégradations qu'il faut corriger à grands frais et qui auraient pu être évitées à la source.

Ce projet est très structurant au plan régional car il permettra pour une première fois de mettre autour d'une même table tous les intervenants qui ont des responsabilités sur le territoire avec le même cadre de connaissance écologique, les mêmes façons de structurer l'information et les mêmes outils d'analyse et ce, dans le même format et aux mêmes échelles.

SOUTIEN À LA MISE EN VALEUR DES HABITATS FAUNIQUES - FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

La Fondation de la faune du Québec, un organisme gouvernemental extra budgétaire, soutient annuellement plus de 150 projets de protection et de mise en valeur des habitats et y injecte déjà 2,5 millions de dollars. Au-delà des retombées directes des travaux réalisés sur le terrain, l'utilisation récréative des ressources fauniques des sites ainsi aménagés génère des retombées économiques importantes dans toutes les régions du Québec.

Le projet proposé vise à favoriser l'implication communautaire dans la réalisation de nouveaux projets de conservation et de restauration d'habitats fauniques et dans l'organisation d'activités récréo-éducatives ou de prélèvements de la faune dans de nouveaux pôles d'attraction. L'aide financière de la Fondation sera modulée selon l'ampleur du projet et de ses retombées et devra permettre:

- * d'accroître de façon significative la faune;
- * de diversifier son utilisation et de développer une plus grande variété de produits et services (observation, prélèvement, etc.);

- * d'accroître le nombre d'utilisateurs par le recrutement de nouvelles clientèles (jeunes, communautés culturelles, etc.)

Pour répondre aux besoins les plus pressants en matière de restauration d'habitats et afin d'accroître et de consolider les activités économiques reliées à la mise en valeur de l'ensemble des ressources fauniques, les interventions devront s'inscrire dans l'un des quatre volets prioritaires:

- * la restauration des habitats fauniques endommagés par les pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996;
- * la restauration d'habitats fauniques en milieu urbain, principalement dans la région de Montréal;
- * le soutien de la biodiversité faunique par des interventions dans les habitats d'espèces non prélevées;
- * la prise en charge par des organismes locaux d'habitats fauniques protégés en vue de leur utilisation récréo-éducative.

Le projet proposé s'adresse principalement aux organismes non gouvernementaux, aux organismes gestionnaires de territoires fauniques, aux sociétés de conservation des ressources, etc.

HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Il s'agit de développer des projets d'hébergement pour personnes âgées avec services sous forme d'organismes sans but lucratif contrôlés par les usagers et les communautés où les immeubles sont implantés.

Il s'agit de soutenir et de mettre à profit l'expertise et l'enracinement des organismes sans but lucratif dans leur milieu pour fournir un logement adapté et un environnement de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui n'ont plus la capacité de conserver leur domicile actuel, afin de répondre à une partie des besoins croissants dans ce domaine.

Sachant que le marché privé répond bien aux besoins des ménages plus fortunés, la clientèle ciblée sera celle des ménages à revenus faibles et modestes en légère perte d'autonomie. L'octroi des logements aux personnes âgées sera conditionnel à l'évaluation de leur perte d'autonomie.

Bien que reconnaissant des besoins plus importants de l'ordre de 6 000 logements, la présente proposition vise la réalisation d'un projet pilote de 1 500 logements à raison de 500 logements par année durant trois ans.

Le projet repose sur les principes suivants:

- * La participation des usagers à la gestion et la collaboration des ressources de la communauté;
- * La viabilité et la pérennité des projets. Il faudra notamment s'assurer, de concert avec les Régies régionales, que les projets seront implantés là où les besoins sont identifiés et où il y a correspondance avec l'organisation des besoins de services de la région, de façon à garantir la viabilité à long terme des projets.
- * La fourniture de services adaptés aux besoins évolutifs de la clientèle hébergée: alimentation, animation et intégration sociale, surveillance, soutien psychologique, entretien ménager, etc.;
- * L'adaptation physique des logements et la présence des espaces communautaires nécessaires à la dispensation des services;
- * L'établissement d'échanges avec les personnes âgées de la communauté environnante.

Afin de minimiser les coûts de réalisation des projets, tout en réduisant les coûts de gestion des immeubles publics excédentaires, leurs propriétaires seront invités à les céder pour une valeur symbolique.

BOULOT-DODO

Le projet, présenté par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et par l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), consiste à confier à des locataires de HLM, dont plusieurs sont sans emploi, la gestion de certains travaux légers actuellement confiés par appels d'offres. Ce travail serait plutôt confié par contrat ferme à des travailleurs qui se regrouperaient dans un OSBL ou une coopérative dont l'émergence, le soutien à la formation et l'accompagnement seraient effectués en collaboration avec les services municipaux concernés et les partenaires du milieu, en particulier les Corporations de développement économique communautaire. En favorisant ainsi l'émergence de ces entreprises, les offices municipaux contribueraient au développement d'une plus grande mixité sociale dans la population vivant dans les HLM. En confiant à des organismes d'économie sociale des contrats fermes, ces mêmes offices permettent en même temps d'agrandir le circuit public pour les fonds consacrés à l'habitation sociale. Par ailleurs, la possibilité de conclure des ententes avec les coopératives d'habitation et les autres immeubles gérés par des OSBL favorisera une meilleure intégration aux quartiers en plus d'accroître le volume d'emplois dans le domaine.

FONDS D'HABITATION COMMUNAUTAIRE

Ce Fonds propose de réunir, à titre de partenaires, différents intervenants existants dans le domaine du logement coopératif et sans but lucratif. L'originalité du projet réside donc dans cette mise en commun en vue d'une concertation des interventions dans ce domaine. Les intervenants associés sont les suivants:

- * les représentants du secteur sans but lucratif et coopératif en habitation;
- * la Société d'habitation du Québec;
- * les municipalités et regroupements de municipalités;
- * certains fonds privés.

Le Fonds se propose d'intervenir à plusieurs niveaux, notamment dans celui du développement de projets de coopératives et d'organismes sans but lucratif en habitation. Pour ce faire, il utilisera des outils s'inspirant de programmes et de dispositions légales et fiscales existants.

CENTRE D'INFORMATION ET DE FORMATION SUR LE PATRIMOINE BÂTI

Le projet se veut une vaste mobilisation pour accroître de façon significative le nombre et la qualité des interventions de restauration et d'entretien du patrimoine bâti au Québec. Cinq organismes nationaux de patrimoine ont mis leurs efforts en commun pour lancer ce projet dont l'objectif premier est de créer un impact direct sur la qualité du paysage québécois et l'identité locale en favorisant la conservation des éléments du patrimoine bâti représentatifs des régions. L'intervention proposée se situe à trois niveaux, soit l'information, la formation, principalement celle de la relève dans les métiers traditionnels du bâtiment, et le suivi de la qualité des interventions. La création d'un Centre d'information et de formation sur le patrimoine bâti s'avère essentielle pour coordonner toute l'action en ce sens.

ENTENTE SUR LA RECOMMAISSANCE ET LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES D'INSERTION DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

L'entreprise d'insertion sociale et professionnelle s'adresse à des personnes en grande difficulté en leur proposant une expérience professionnelle, sociale et personnelle intégrée. Elle s'adresse en priorité à des personnes qui connaissent des échecs répétés et pour qui les ressources existantes sont inadaptées. Ces personnes en situation d'exclusion, sans revenu ou fortement défavorisées, ont besoin d'une transition pour affronter la réalité du marché du travail.

L'entreprise d'insertion est une authentique entreprise qui emploie des salariés, vend ses produits ou ses services (ceux qui relèvent de la sphère marchande ou d'utilité sociale) à des clients, vit avec des contraintes économiques: délais, qualité, rentabilité, productivité, etc. Elle offre une expérience significative de travail. L'activité économique est au service du cheminement du participant. Les surplus sont réinvestis dans l'entreprise.

Le projet consiste à établir les critères de reconnaissance des entreprises d'insertion et à assurer des modalités de financement appropriées.

CRÉATION D'EMPLOIS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES CENTRES DE TRAVAIL ADAPTÉS (CTA):

Les Centres de travail adaptés (CTA) produisent des biens et des services. Ils emploient en majorité des personnes handicapées dans des conditions ordinaires de travail afin de leur permettre d'utiliser et de développer leur potentiel professionnel dans des conditions de travail appropriées. Ce secteur est vital pour l'emploi des personnes handicapées dont une forte proportion n'arrivent pas à se trouver d'emplois ailleurs malgré les efforts d'intégration qui sont faits. Ce type d'emplois est cependant demeuré stagnant en nombre depuis dix ans: 38 CTA employaient de 1 600 à 1 700 personnes en 1985 comparativement à 39 CTA qui en employaient 1 800 en 1995. Les salaires payés dans les CTA sont en moyenne de 17 500 \$/an, ceux créés dans le cadre du présent projet seraient payés à raison de 15 072 \$/an. Sans de tels emplois, ces personnes sont condamnées dans une forte proportion à demeurer prestataires de l'aide sociale dans le programme de Soutien financier à long terme (SOFI) où ils coûtent en moyenne à l'État 9 068 \$/an. Si le Québec faisait des efforts proportionnels à la Belgique (20 000 emplois en CTA pour une population totale de 10 millions de personnes), le Québec devrait créer environ 14 000 emplois en CTA.

Dans tous les pays où l'économie sociale se développe, il y a toujours un secteur de travail adapté pour les personnes handicapées. Il n'est jamais le plus important mais il est toujours présent.

Les CTA s'autofinancent dans une proportion de 60 % à même la vente de leurs produits ou de leurs services.

PROTOCOLE DE RECONNAISSANCE DES GROUPES COMMUNAUTAIRES INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA RÉHABILITATION SOCIALE

Les groupes communautaires intervenant dans le domaine de la réhabilitation sociale forment un vaste réseau de soutien à la réinsertion sociale, de prévention de la criminalité et de participation des citoyens et des groupes communautaires à l'administration de la justice. Ces groupes embauchent plus de 500 personnes et tissent des liens avec plus de 5000 organismes sur divers sujets reliés à la réinsertion sociale, en particulier en ce qui concerne l'encadrement des contrevenants devant accomplir des travaux communautaires. Ces groupes viennent en aide à quelque 35 000 personnes chaque année.

L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, le Regroupement des organismes communautaires du Québec et l'Association des résidences communautaires du Québec ont conclu une entente avec le Ministère de la sécurité publique. Cette entente consacre la reconnaissance formelle d'un partenariat entre le ministère et les grands réseaux d'organismes intervenant dans le domaine de réhabilitation sociale. Dans cette entente, cinq grands engagements viennent fixer des orientations à ce partenariat: 1) impliquer davantage les organismes communautaires dans la prévention de la délinquance; 2) établir une alliance stratégique entre le ministère de la Sécurité publique et les organismes communautaires; 3) favoriser une gestion efficace des ententes contractuelles entre le ministère de la Sécurité publique et les organismes communautaires; 4) favoriser la consolidation du programme de travaux compensatoire; 5) favoriser l'insertion des contrevenants au marché du travail. Ces engagements forment les chapitres du document qui précise les modalités d'application.

Cette reconnaissance et les engagements pris dans cette entente auront un effet de consolidation important. Les modalités administratives prévues vont assurer une meilleure stabilité au fonctionnement des groupes en plus de leur fournir les moyens d'accroître l'efficacité de leurs interventions.

COMMUNAUTIQUE

Ce projet vise à mettre en place des services communautaires d'appropriation des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) pour les organismes sociocommunautaires intervenant dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la citoyenneté et du développement local dans les centres urbains et en régions. Le projet veut permettre une plus grande maîtrise sociale des NTIC par les groupes communautaires et les populations potentiellement exclues des inforoutes.

En s'appuyant sur l'expérience du milieu communautaire et associatif, ce projet mise sur la sensibilisation, la formation, l'animation et le soutien des organismes sociocommunautaires dans leur expérimentation des réseaux télématiques et le développement de contenus communautaires sur les inforoutes. Le milieu communautaire et associatif pourra alors servir de relais auprès des populations potentiellement exclues et ainsi, leur ouvrir véritablement l'accès aux inforoutes. Le développement de cet espace télématique communautaire contribuera au développement de l'économie sociale et de la vie démocratique.

Par la création d'un ensemble de services télématiques, ce projet mise sur la matière grise et s'intègre à la grappe des technologies de l'information. Il permettra de créer des emplois liés à l'innovation technologique dans le milieu sociocommunautaire. Il contribuera également à l'émergence de nouveaux usages sociaux, d'une expertise, de services et de projets porteurs d'emplois dans ce secteur d'activités.

DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DE COOPÉRATIVES JEUNESSE DE SERVICES (CJS)

Le projet consiste à mettre en oeuvre une stratégie de développement permettant la consolidation du soutien à l'implantation de coopératives jeunesse de services (CJS) à l'échelle québécoise. Les finalités du projet: la création d'emplois, la formation des jeunes à l'entrepreneurship et la consolidation des partenariats locaux.

Une CJS est l'entreprise coopérative de 15 jeunes de 14 à 17 ans, qui leur permet de se créer un emploi tout en étant initiés aux rouages du marché du travail et de l'entrepreneurship collectif. Pour ce faire, les coopérants reçoivent l'appui et l'encadrement d'un comité local (regroupant des représentants des secteurs communautaire, économique, coopératif, municipal, éducatif, etc.) et deux animateurs qui les accompagnent dans la prise en charge de leur coopérative.

Au niveau national, la formule des CJS compte, à l'heure actuelle, sur le partenariat de la CSN, du Mouvement Desjardins, de la CEQ, de la SQDM, de la Chaire de coopération Guy Bernier, et sur un appui de la Fondation J.W. McConnell.

Introduit au Québec en 1988 par le RQCCT, l'expérience CJS connaît depuis 1993 une croissance constante qui laisse prévoir un développement accéléré pour les prochaines années. Des 7 CJS implantées en 1993, le nombre est passé à 16 en 1994, à 20 en 1995 et à 28 en 1996, s'étendant à 8 régions du

Québec. À ce jour, plus de 50 communautés nous ont manifesté leur intention de mettre sur pied une CJS en 1997

Sur la base de ces données, on prévoit que plus de 100 CJS pourraient être mises sur pied d'ici l'an 2000, ce qui se traduit par l'implication à l'échelle locale de quelque 900 organismes. L'intérêt grandissant que suscite le modèle requiert des mesures concrètes permettant de répondre à la demande tout en maintenant les éléments qui font la qualité de l'expérience: sa nature pédagogique et l'engagement des partenaires locaux qui en constituent la base.

SERVICES D'AIDE À DOMICILE

Ce projet a pour objectif de créer *un réseau d'entreprises coopératives ou sans but lucratif d'aide à domicile* à l'échelle du Québec. Ces entreprises répondront aux besoins d'aide à l'organisation et à la gestion de la vie familiale: service domestique (ménage, lessive, repassage), accueil et accompagnement d'enfants, compagnie de personnes âgées seules, petits travaux de dépannage, entretien extérieur, etc.

Les activités de ces entreprises s'adresseront à plusieurs clientèles à la fois: aux ménages actifs qui consomment des services domestiques mais le plus souvent au noir, aux personnes âgées de plus de 65 ans, celles souffrant d'une perte d'autonomie légère ou ponctuelle, et aux personnes souffrant d'une lourde perte d'autonomie qui bénéficient déjà d'une aide de l'État par des allocations directes.

Face aux besoins de plus en plus importants dans ce secteur, des nombreux partenaires (CLSC, Caisses Desjardins, organismes locaux) se sont déjà mobilisés pour y répondre. Il est donc proposé d'encourager ces initiatives par une stratégie de soutien à la structuration de cette offre de service à l'échelle du Québec et par une politique de solvabilisation de la demande et d'incitation à la consommation de ces activités, à fort potentiel en emploi.

CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

Un centre de services intégrés à la petite enfance, c'est une corporation unique (OSBL), une gestion et une administration unique, qui peut regrouper une garderie, une agence de garde en milieu familial, une halte-garderie, un jardin d'enfants, une joujouthèque, des services de garde à domicile, etc. Certains des services comme la halte-garderie, le jardin d'enfants et la joujouthèque peuvent même être itinérants selon les besoins de la communauté.

Selon les besoins locaux et les infrastructures en place, plusieurs combinaisons sont possibles. Cette nouvelle organisation des services présente de nombreux avantages autant pour les enfants que pour les parents et les travailleuses.

DES SERVICES DE GARDE ORGANISÉS EN COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

À partir des agences actuelles, des acquis actuels et du plan de développement de l'Office des services de garde à l'enfance, le projet consiste à implanter sur tout le territoire du Québec des coopératives fédérées de solidarité c'est-à-dire des structures administrées par des conseils d'administration composés majoritairement de parents mais également, de travailleurs et de représentants du milieu.

Le projet implique dans sa conception et son implantation l'ensemble des parties concernées (parents, travailleurs et représentants du milieu). Il a notamment pour objectif d'améliorer l'offre de services des agences, la reconnaissance professionnelle des travailleuses de première ligne et surtout la reconnaissance du réseau des services de garde en milieu familial.

CENTRES DE SERVICES EN PÉRINATALITÉ

Un Centre offre tous les services de base en périnatalité ainsi que des services adaptés aux caractéristiques régionales, en complémentarité avec les ressources institutionnelles et communautaires présentes dans chacun des milieux. Un Centre offre des services de rencontres prénatales, d'accompagnement à l'accouchement, de soutien à l'allaitement, de suivi postnatal et d'aide domestique et de répit-gardiennage.

Les services sont dispensés au siège social de l'organisme, au téléphone ou au domicile familial. À ce panier de services s'ajoutent souvent des rencontres père-enfant ou mère-enfant axées sur le développement et la consolidation des habiletés parentales.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES FUNÉRAIRES

Le projet vise la création d'un fonds de développement pour compléter le financement requis afin que les coopératives funéraires doublent leur part de marché (8 à 16 %) d'ici deux ans par l'acquisition d'entreprises funéraires traitant au total 4 000 funérailles pour une valeur de 50 à 60 millions.

Il existe actuellement 30 coopératives funéraires au Québec qui occupent une part de marché importante à Sherbrooke, en Abitibi, dans le région de Québec et de Hull. Elles comptent 125 000 membres, ont un chiffre d'affaires de plus de 10 millions, en hausse de 25 % entre 1992 et 1996. Il s'agit d'un marché en pleine expansion, puisqu'il passera de 50 000 décès par année à 60 000 en l'an 2 000; 80 000 en 2021 et 110 000 en 2041.

INTENSIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Mettre en place un véhicule qui soit apte à canaliser des capitaux du secteur privé vers la mise en valeur plus intensive des forêts du Québec et qui interviendrait en complémentarité avec le mode de fonctionnement mis en place par l'adoption de la Loi sur les forêts.

Ce véhicule prendrait la forme d'une société à but lucratif:

- * détenant l'exclusivité de la mise en valeur accrue de la matière ligneuse, par aire commune ou regroupement d'aires communes, sur les territoires publics couverts par des CAAF et
- * ayant la capacité d'investir dans la mise en valeur accrue de la matière ligneuse et de détenir l'exclusivité de la mise en valeur accrue de la matière ligneuse:
 - sur les territoires forestiers publics non couverts par les CAAF après entente avec les gestionnaires concernés;
 - sur des territoires privés en procédant par acquisition ou par entente avec les propriétaires concernés.
- * lié par un contrat à long terme d'une durée déterminée, renouvelable aux 5 ans, avec le gouvernement du Québec.

Des lettres d'intention ont déjà été déposées de la part de sept entreprises bénéficiaires de Contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF).

EXPÉRIMENTATION DE COUPES D'ÉCLAIRCIES COMMERCIALES

Expérimenter, à grande échelle, un traitement sylvicole adapté à l'écologie des forêts publiques et privées québécoises. Ce traitement est pratiqué régulièrement en Suède et en Norvège mais de façon très limitée au Québec. Cela est dû à un manque de connaissance sur les méthodes d'intervention, les équipements les mieux adaptés, les coûts par unité de surface et les rendements forestiers.

Les buts du projet sont:

- * de permettre aux Coopératives forestières après entente avec les bénéficiaires de CAAF (contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier) d'expérimenter, sur une base de trois ans, sur forêts publiques et dans le cadre d'un protocole de recherche signé avec FERIC, le MRN et des chercheurs universitaires, diverses méthodes de coupes d'éclaircies commerciales sur un certain nombre de superficies par aires communes;
- * d'identifier les besoins de formation des sylviculteurs;
- * de mettre au point les méthodes de diffusion des connaissances auprès des travailleurs et des entreprises.
- * créer, consolider et stabiliser les emplois en sylviculture et en aménagement forestier, en favorisant, par l'implication des coopératives de travailleurs forestiers, un maximum de retombées économiques et sociales dans les localités et les régions mêmes où se situent les activités forestières.